

Mesures et annonces du Canada face à la COVID-19

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|---------------------------|---|---|--|
| Interventions budgétaires | Soutien immédiat aux travailleurs et aux entreprises | Augmentation du financement pour qu'il passe de 27 milliards de dollars canadiens à 52 milliards de dollars canadiens (annonce faite le 25 mars). | Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/instaure-la-prestation-canadienne-durgence-pour-venir-en-aide-aux-travailleurs-et-aux-entreprises.html |
| | Prestations de maladie de l'assurance-emploi | Le gouvernement du Canada supprimera, pendant au moins six mois, la période d'attente obligatoire d'une semaine visant les prestations de maladie de l'AE pour les travailleurs mis en quarantaine imposée ou qui ont reçu la directive de s'isoler (annonce faite le 11 mars). Le gouvernement du Canada supprimera l'obligation de fournir un certificat médical pour avoir accès aux prestations de maladie de l'AE (annonce faite le 18 mars). | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html |
| | Programme de travail partagé de l'assurance-emploi | Le gouvernement du Canada mettra en œuvre le Programme de travail partagé de l'AE, qui verse des prestations de l'AE aux travailleurs qui acceptent de réduire leur temps de travail normal en raison de faits échappant au contrôle de leur employeur, en étendant l'admissibilité de ces accords à 76 semaines, en assouplissant les conditions d'admissibilité et en simplifiant le processus de demande (annonce faite le 11 mars). | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19 Document à l'appui : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html |
| | Programme de prêts d'urgence COVID-19 pour les Canadiens à l'étranger | Afin d'aider les Canadiens à l'étranger à revenir au pays ou à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent pendant de leurs voyages, le gouvernement a créé le Programme de prêts d'urgence COVID19 pour les Canadiens à l'étranger. Ce programme donnera aux Canadiens ayant besoin d'une aide financière immédiate la possibilité de souscrire un prêt d'urgence pour les aider à rentrer chez eux ou pour couvrir temporairement leurs besoins vitaux en | Communiqué : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2020/03/le-gouvernement-du-canada-fournira-une-aide-financiere-aux-canadiens-a-letranger.html |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|---|---|
| | | vue de leur retour (annonce faite le 16 mars). | |
| | Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants | Fournir une aide supplémentaire aux familles avec enfants en augmentant temporairement les versements de l'Allocation canadienne pour enfants. Cette mesure permettra d'apporter un soutien supplémentaire de près de deux milliards de dollars (annonce faite le 18 mars). | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html</p> |
| | Prestation canadienne d'urgence | <p>La Prestation canadienne d'urgence (PCU) aidera les travailleurs canadiens touchés par la COVID-19 à se nourrir et à conserver leur foyer et soutiendra les Canadiens qui ont perdu leur revenu pour la même raison en leur versant 2 000 \$ par mois, pour une durée maximale de quatre mois (annonce faite le 1^{er} avril).</p> <p>La PCU remplace l'Allocation de soins d'urgence et l'Allocation de soutien d'urgence qui ont été annoncées le 18 mars 2020.</p> <p>Le gouvernement du Canada soutient encore plus les personnes qui ont besoin d'aide, mais qui ne sont pas admissibles à la PCU, ainsi que les Canadiens qui font un travail essentiel et qui gagnent moins d'argent qu'ils en gagneraient s'ils recevaient la PCU. Afin d'aider plus de Canadiens à bénéficier de la PCU, le gouvernement va modifier les règles d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux travailleurs d'avoir un revenu pouvant atteindre 1 000 \$ par mois tout en recevant la PCU. • Élargir l'admissibilité à la PCU aux travailleurs saisonniers qui ont épuisé leurs prestations régulières d'assurance-emploi et qui ne peuvent pas reprendre leur travail saisonnier habituel à cause de la pandémie de la COVID-19. • Élargir l'admissibilité à la PCU aux travailleurs qui ont récemment épuisé leurs prestations régulières d'assurance-emploi et qui ne peuvent pas se trouver un emploi ou recommencer le travail en raison de la pandémie de la | <p>18 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html</p> <p>1^{er} avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/04/lancement-de-la-prestation-canadienne-durgence-le-6avril.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/04/document-dinformation--prestation-canadienne-durgence.html</p> <p>15 avril :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|--|---|
| | | COVID-19 (annonce faite le 15 avril). | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/04/15/premier-ministre-annonce-plus-grand-acces-la-prestation-canadienne</p> <p>Document d'information : canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/elargir-ladmissibilite-a-la-prestation-canadienne-durgence-et-proposer-un-nouveau-complement-salarial-pour-les-travailleurs-essentiels.html</p> |
| | Crédit pour TPS | Fournir une aide supplémentaire aux particuliers et aux familles à revenu faible ou modeste en leur versant un paiement complémentaire spécial au titre du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS). Cette mesure permettra d'injecter 5,5 milliards de dollars dans l'économie (annonce faite le 18 mars). | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html</p> |
| | Subvention salariale temporaire aux entreprises | <p>Offrir aux petites entreprises admissibles une subvention salariale équivalant à 10 % des salaires pendant les 90 prochains jours, et ce, jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur. Parmi les employeurs qui pourront se prévaloir de cette mesure, notons les entreprises admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises ainsi que les organisations sans but lucratif et les organismes de bienfaisance (annonce faite le 18 mars).</p> <p>Le gouvernement propose d'instaurer une subvention salariale de 75 % pour les entreprises admissibles, jusqu'à concurrence de trois mois. Cette subvention prend effet rétroactivement le 15 mars 2020. Cette mesure, qui fait partie du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, appuierait les entreprises les plus touchées par la pandémie de COVID-19 et</p> | <p>18 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html</p> <p>1^{er} avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|---|--|
| | | <p>contribuerait à protéger les emplois dont les Canadiens dépendent pendant cette période difficile.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Subvention salariale d'urgence du Canada s'appliquerait au taux de 75 % pour la première tranche de 58 700 \$ que touche normalement un employé, ce qui représente une prestation maximale de 847 \$ par semaine. • Le programme serait en vigueur pour une durée de 12 semaines, soit du 15 mars au 6 juin 2020. Les employeurs admissibles qui subissent une baisse de leurs revenus bruts d'au moins 30 % en mars, en avril ou en mai, par rapport au même mois en 2019, auraient droit à la subvention (annonce faite le 1^{er} avril). <p>Le gouvernement a donné de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité des entreprises à la Subvention salariale d'urgence du Canada (la Subvention).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Subvention proposée couvrirait 75 % de la première tranche de 58 700 \$ que gagnent normalement les employés, ce qui représente un montant maximal de 847 \$ par semaine par employé. Le programme serait en vigueur pour une durée de 12 semaines, soit du 15 mars au 6 juin 2020. Les employeurs de toutes tailles et de tous les secteurs de l'économie y seraient admissibles, à quelques exceptions près, notamment les entités du secteur public. • De plus, le gouvernement propose que les employeurs admissibles à la Subvention aient droit au plein remboursement de certaines cotisations versées par l'employeur au titre de l'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada, du Régime des rentes du Québec et du Régime québécois d'assurance parentale (annonce faite le 8 avril). <p>Le gouvernement du Canada a lancé le calculateur de la subvention salariale d'urgence du Canada pour appuyer les</p> | <p>finances/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-annonce-les-details-de-la-subvention-salariale-durgence-du-canada-pour-aider-les-entreprises-a-maintenir-en-poste-les-canadiens.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/subvention-salariale-durgence-du-canada.html</p> <p>8 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-offre-plus-de-souplesse-aux-employeurs-relativement-a-la-subvention-salariale-durgence-du-canada.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/renseignements-supplementaires-sur-la-subvention-salariale-durgence-du-canada.html</p> <p>21 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-lance-le-calculateur-de-la-subvention-salariale-durgence-du-canada-pour-les-employeurs.html</p> <p>27 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-lance-le-processus-de-demandes-de-subvention-salariale-urgence-du-canada.html</p> <p>Document d'information :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|--|
| | | <p>employeurs alors qu'ils se préparent à faire une demande de subvention.</p> <p>Le calculateur se trouve à la page Web de l'Agence du revenu du Canada sur la subvention salariale d'urgence du Canada. Cette page précise entre autres qui peut demander une subvention, la façon dont l'admissibilité est évaluée et la façon dont la subvention est calculée (annonce faite le 21 avril).</p> <p>Le gouvernement du Canada a lancé le processus de demandes de Subvention salariale d'urgence du Canada. À compter d'aujourd'hui, les employeurs peuvent présenter une demande. Toutes les demandes approuvées par le processus de vérification automatisée de l'Agence du revenu du Canada seront acheminées aux fins de versement le 5 mai, de sorte que les employeurs qui utilisent le dépôt direct devraient commencer à recevoir les versements dans leur compte le 7 mai au plus tôt. L'Agence a encore une fois travaillé avec les institutions financières pour inscrire les employeurs canadiens au dépôt direct, un système qui leur permet désormais d'inscrire le compte de retenues sur la paye de leur entreprise au dépôt direct de l'Agence sur leur portail bancaire (annonce faite le 27 avril).</p> | https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/2020/04/subvention-salariale-urgence-du-canada-demande.html |
| | Réduction du montant minimal à retirer des fonds enregistrés de revenu de retraite | Réduire de 25 % les retraits minimums des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour 2020. Cette mesure vise à tenir compte de la volatilité des marchés et des effets de cette volatilité sur l'épargne-retraite de nombreux aînés (annonce faite le 18 mars). | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html</p> |
| Souplesse | | Prolonger jusqu'au 1 ^{er} juin la date limite pour la transmission de déclarations de revenus des particuliers et permettre à tous les contribuables de reporter après le 31 août 2020 le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu qui devient exigible entre | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|---|---|
| | envers les particuliers et les sociétés contribuables (report du paiement d'impôt jusqu'en septembre) | aujourd'hui et septembre 2020. Cette mesure de soutien s'appliquera aux soldes d'impôt dus ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la partie I de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> . Aucun intérêt et aucune pénalité ne seront appliqués à ces montants pendant cette période (annonce faite le 18 mars). Autoriser toutes les entreprises à reporter après le 31 août 2020 le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu exigible entre aujourd'hui et septembre 2020. Cette mesure de soutien s'appliquera aux soldes d'impôt dus ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la partie I de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> . Aucun intérêt et aucune pénalité ne seront appliqués à ces montants pendant cette période (annonce faite le 18 mars). | Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html |
| | Compte du Canada | Assouplir les limites associées au Compte du Canada pour permettre au gouvernement d'offrir du soutien additionnel aux entreprises canadiennes lorsque cette mesure est dans l'intérêt national, et ce, en réponse à ces circonstances exceptionnelles. Cette mesure permettra au gouvernement d'offrir un soutien supplémentaire aux entreprises canadiennes à l'aide de prêts, de garanties ou de polices d'assurance en cette période difficile (annonce faite le 18 mars). | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html |
| | Mesure d'allègement visant les répondants de régimes de retraite sous réglementation fédérale | Les répercussions économiques de la pandémie font en sorte que certains répondants de régimes de retraite sous réglementation fédérale sont soumis à des contraintes financières importantes qui entraînent des problèmes de liquidité à court terme et, dans certains cas, menacent la viabilité à long terme de leur entreprise. En réponse à ce problème, le gouvernement du Canada prendra une mesure d'allègement temporaire et immédiate visant les répondants de régimes de retraite à prestations déterminées sous réglementation fédérale. Cet allègement prendra la forme d'un moratoire sur l'application des exigences en matière de paiements de solvabilité des régimes à prestations déterminées qui durera jusqu'à la fin de l'année 2020 (annonce faite le 15 avril). | Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-annonce-une-mesure-dallegement-visant-les-repondants-de-regimes-de-retraite-sous-reglementation-federale.html |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-------------------------------------|--|--|--|
| Soutien aux jeunes et aux étudiants | Paiements du Programme canadien de prêts aux étudiants | Le gouvernement du Canada imposera un moratoire de six mois sans intérêt sur le remboursement des prêts d'études canadiens pour toutes les personnes qui sont en train de rembourser ces prêts (annonce faite le 18 mars). | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>Plan d'intervention : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html</p> |
| | Changements temporaires apportés au programme Emplois d'été Canada | <p>Le gouvernement du Canada a annoncé des changements temporaires au programme Emplois d'été Canada qui aideront les employeurs à embaucher du personnel pour l'été et permettront aux jeunes Canadiens d'obtenir les emplois dont ils ont besoin durant cette situation sans précédent. Ce programme permettra de créer jusqu'à 70 000 emplois pour les jeunes de 15 à 30 ans. (annonce faite le 8 avril)</p> <p>Parmi les modifications temporaires apportées au programme pour cette année, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation de la subvention salariale, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; • prorogation de la date de fin d'emploi jusqu'au 28 février 2021; • la possibilité offerte aux employeurs d'adapter leurs projets et leurs activités professionnelles pour soutenir les services essentiels; • la possibilité offerte aux employeurs d'embaucher du personnel à temps partiel. | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/08/des-changements-apportés-au-programme-emplois-dete-canada-aider</p> |
| | Prestation canadienne d'urgence | Le gouvernement du Canada a annoncé la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, qui aiderait les étudiants et les nouveaux diplômés qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence. Cette prestation fournirait 1 250 \$ par mois à tous les étudiants admissibles ou 1 750 \$ par mois pour les | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/22/aide-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-la-covid-19</p> <p>Document d'information :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|--|
| | pour les étudiants (PCUE) | étudiants admissibles ayant des personnes à charge ou les étudiants handicapés. Cette prestation serait disponible du mois de mai jusqu'au mois d'août 2020. (annonce faite le 22 avril) | https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-par-la-covid19.html |
| | Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant | Le gouvernement du Canada a annoncé la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, qui aidera les étudiants à acquérir une expérience professionnelle et des compétences précieuses tout en aidant leur communauté durant la pandémie de COVID-19. Pour les étudiants qui choisissent de faire du bénévolat et de servir leur communauté, la nouvelle Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant fournira jusqu'à 5 000 \$ pour aider à payer leurs frais de scolarité à l'automne. (annonce faite le 22 avril) | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/22/aide-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-la-covid-19 Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-par-la-covid19.html |
| | Élargissement des programmes fédéraux actuels visant l'emploi, le développement des compétences et la jeunesse | Le gouvernement du Canada élargira les programmes fédéraux existants visant l'emploi, le développement des compétences et la jeunesse afin de créer jusqu'à 116 000 emplois, stages et autres possibilités de formation pour aider les étudiants à trouver un emploi et à acquérir des compétences précieuses cet été et au cours des prochains mois. De plus, pour aider les étudiants à continuer leurs études à l'automne, le gouvernement va mettre en place les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Doubler les Bourses d'études canadiennes pour tous les étudiants admissibles en 2020-2021, jusqu'à un montant de 6 000 \$ pour ceux qui étudient à temps plein et jusqu'à 3 600 \$ pour ceux qui étudient à temps partiel. Les bourses canadiennes pour les étudiants ayant un handicap permanent et les étudiants ayant des personnes à charge seraient également doublées. • Élargir l'admissibilité à l'aide financière pour les étudiants en éliminant les contributions attendues des étudiants et des conjoints d'étudiants en 2020-2021, en reconnaissant le fait que beaucoup d'étudiants et de familles auront de la difficulté à épargner pour payer leurs droits de scolarité | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/22/aide-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-la-covid-19 Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-par-la-covid19.html |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-------------------|--|--|---|
| | | <p>cette année.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonifier le Programme de prêts d'études canadiens en augmentant le montant hebdomadaire maximal pouvant être offert aux étudiants en 2020-2021. Ce montant passera de 210 \$ à 350 \$. • Augmenter l'aide actuelle fondée sur les distinctions et destinée aux étudiants des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse qui poursuivent des études postsecondaires en accordant 75,2 millions de dollars de plus en 2020-2021. • Prolonger les bourses d'études supérieures en recherche et les bourses postdoctorales du gouvernement fédéral qui arrivent à échéance, et augmenter les subventions fédérales de recherche afin d'appuyer les étudiants et les boursiers de recherche postdoctorale. Le gouvernement va remettre 291,6 millions de dollars aux conseils subventionnaires fédéraux. De plus, le gouvernement compte améliorer les possibilités d'emploi pour les étudiants de troisième cycle et les détenteurs d'une bourse de recherche postdoctorale par l'entremise du Centre national de recherches du Canada. (annonce faite le 22 avril) | |
| | Soutien aux étudiants internationaux travaillant dans un service essentiel | <p>Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il supprimera la restriction qui permet aux étudiants étrangers de ne travailler que 20 heures par semaine au maximum pendant les cours, à condition qu'ils travaillent dans un service essentiel ou une fonction essentielle, comme les soins de santé, les infrastructures essentielles ou l'approvisionnement en nourriture ou autres biens essentiels.</p> <p>Des milliers d'étudiants étrangers étudient dans des programmes liés à la santé et aux services d'urgence, et bon nombre d'entre eux seraient presque entièrement formés et prêts à obtenir leur diplôme. Cette modification temporaire des règles vise à fournir aux établissements de santé un accès à des travailleurs supplémentaires bien formés à un moment où un besoin criant se fait sentir. (annonce faite le 22 avril)</p> | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/04/levee-des-restrictions-de-travail-pour-les-etudiants-etrangers-en-soins-de-sante-pour-combattre-la-covid19.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touches-par-la-covid19.html</p> |
| Mesures de | Mesures | En plus de la prolongation des délais de déclaration et de paiement | 18 mars : |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|--|--|--|---|
| l'ARC pour les particuliers et les entreprises | fiscales administratives et déclarations de renseignements | <p>de l'impôt sur le revenu (annoncé le 18 mars), sauf indication contraire, les mesures administratives relatives à l'impôt sur le revenu exigées des contribuables par l'ARC qui étaient initialement exigibles après le 18 mars 2020 peuvent maintenant être reportées au 1^{er} juin 2020. Ces mesures administratives relatives à l'impôt sur le revenu comprennent les déclarations, les choix, les désignations et les demandes de renseignements. Les paiements de retenues sur la paie et toutes les activités connexes sont exclus. (annonce faite le 27 mars)</p> <p>Fiducies, sociétés de personnes et déclarations NR4 : les dates limites pour les déclarations pour les fiducies, les sociétés de personnes et les NR4 sont toutes reportées au 1^{er} mai 2020. Cela est dû aux exigences administratives en amont de la date limite du 1^{er} juin 2020 pour la production des déclarations de revenus et de prestations des particuliers. (annonce faite le 27 mars)</p> | Plan : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html |
| | Date limite pour les organismes de bienfaisance | L'ARC prolonge la date limite pour la production des déclarations jusqu'au 31 décembre 2020 pour tous les organismes de bienfaisance qui devaient soumettre leur formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés, entre le 18 mars 2020 et le 31 décembre 2020. Cela permettra aux organismes de bienfaisance de disposer de plus de temps pour remplir et soumettre leur formulaire T3010. (annonce faite le 27 mars) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html</p> |
| | Suspension des activités de vérification | <p>L'ARC ne communiquera pas avec les contribuables aux fins de vérification, à quelques exceptions près. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aucun lancement de nouvelle vérification; • aucune demande de renseignements concernant les vérifications | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|---|--|--|--|
| | | en cours. (annonce faite le 27 mars) | supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html |
| | Suspension des recouvrements de nouvelles créances | Les activités de recouvrement de nouvelles créances seront suspendues jusqu'à nouvel ordre et des modalités souples de remboursement seront disponibles. (annonce faite le 27 mars) | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html |
| | Demandes d'allègement des contribuables | Les contribuables qui ne sont pas en mesure de produire une déclaration ou de verser un paiement dans les délais de production de déclarations de revenus et de paiement de l'impôt à cause de la COVID-19 peuvent demander l'annulation de pénalités et des intérêts imposés à leur compte. Aucune pénalité ni aucun intérêt ne seront imposés si les nouvelles dates limites annoncées par le gouvernement pour produire les déclarations de revenus et pour payer l'impôt sont respectées. (annonce faite le 27 mars) | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html |
| Organismes de bienfaisance et organisations à but non lucratif | Fonds d'urgence pour l'appui communautaire | Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 350 millions de dollars pour soutenir les Canadiens vulnérables grâce aux organismes de bienfaisance et aux organisations à but non lucratif qui fournissent des services essentiels aux gens dans le besoin. Le gouvernement du Canada apportera un soutien supplémentaire aux organismes de bienfaisance et aux organisations à but non lucratif par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire. L'investissement sera versé à des organisations nationales qui ont | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/04/21/premier-ministre-annonce-plus-grand-soutien-les-canadiens-les-plus |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|--|---|---|--|
| | e | <p>la capacité de faire parvenir rapidement les fonds aux organisations locales qui servent les populations vulnérables. Le financement permettra de soutenir diverses activités.</p> <p>Le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire fournira un financement par l'entremise des réseaux d'intermédiaires nationaux à travers le pays, notamment Centraide Canada, la Croix-Rouge canadienne et les Fondations communautaires du Canada.</p> <p>Ces partenaires distribueront les fonds à des organismes communautaires locaux qui œuvrent auprès de gens vulnérables, notamment les aînés, les personnes handicapées, les membres des communautés LGBTQ2, les anciens combattants, les nouveaux arrivants, les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi que les membres de communautés autochtones ou de communautés racialisées, comme les Canadiens noirs. (annonce faite le 21 avril)</p> | |
| Mesures liées à la politique monétaire | Réduction du taux directeur - 4 mars | La Banque du Canada a abaissé son taux cible du financement à un jour de 50 points de base pour le ramener à 1 1/4 pour cent le 4 mars. | Communiqué : https://www.banqueducanada.ca/2020/03/fad-communique-2020-03-04/ |
| | Réduction du taux directeur - 13 mars | La Banque du Canada a abaissé son taux cible au jour le jour de 50 points de base, à 3/4 d'un pour cent le 13 mars. | Communiqué : https://www.banqueducanada.ca/2020/03/la-banque-du-canada-abaisse-le-taux-cible-du-financement-a-un-jour-pour-le-ramener-a-%c2%be/ |
| | Réduction du taux directeur - 27 mars | La Banque du Canada a abaissé son taux cible au jour le jour de 50 points de base, à 1/4 d'un pour cent le 27 mars. | Communiqué : https://www.banqueducanada.ca/2020/03/communique-2020-03-27/ |
| Mesures liées au marché du crédit | Élargissement du programme de rachat d'obligations et des opérations de | La Banque du Canada a annoncé l'élargissement de son programme de rachat d'obligations et de ses opérations de pension à plus d'un jour afin de soutenir le fonctionnement ininterrompu des marchés financiers grâce à un apport de liquidités. Cela inclut l'ajout temporaire de nouvelles opérations de pension à plus d'un jour d'une valeur totale de 7 milliards de | Avis : https://www.banqueducanada.ca/2020/03/elargissement-rachat-obligations-operations-pension/ |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|--|
| | prise en pension à plus d'un jour | dollars pour soutenir de manière proactive le financement interbancaire (annoncé le 12 mars). | |
| | Programme de crédit aux entreprises par l'intermédiaire de la BDC et d'EDC | <p>Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) permettra à la Banque de développement du Canada (BDC) et à Exportation et développement Canada (EDC) de fournir plus de 10 milliards de dollars en soutien supplémentaire, principalement destiné aux petites et moyennes entreprises. La BDC et EDC collaborent avec les prêteurs du secteur privé pour coordonner des solutions d'assurance-crédit pour des entreprises, y compris dans des secteurs comme ceux du pétrole et du gaz, du transport aérien et du tourisme. Le crédit à court terme offert aux agriculteurs et au secteur agroalimentaire sera également augmenté par l'intermédiaire de Financement agricole Canada (annoncé le 13 mars).</p> <p>Le gouvernement du Canada élargira les critères d'admissibilité au nouveau Programme de crédit aux entreprises annoncé le 13 mars 2020 afin d'aider les entreprises canadiennes à obtenir le financement dont elles ont besoin en cette période d'incertitude. Le soutien sera offert aux moyennes entreprises ayant de grands besoins financiers, en commençant par les entreprises du secteur énergétique du Canada, afin de les aider à maintenir leurs activités et à garder leurs employés en poste. (annonce faite le 17 avril)</p> | <p>13 mars : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/le-canada-enonce-des-mesures-de-soutien-a-leconomie-et-au-secteur-financier.html</p> <p>17 avril : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-d'intervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19--nouveau-soutien-pour-protéger-les-emplois-canadiens.html</p> |
| | Facilité d'achat des acceptations bancaires | La Banque du Canada a annoncé son intention de lancer un nouveau mécanisme visant à faciliter l'achat des acceptations bancaires, afin de soutenir un marché de financement clé pour les petites et moyennes entreprises à un moment où elles peuvent avoir des besoins de financement accrus et où les conditions du crédit se resserrent. (annonce faite le 13 mars) | Avis : https://www.banqueducanada.ca/marches/operations-marches-octroi-liquidites/operations-programmes-et-facilites/facilite-dachat-des-acceptations-bancaires/ |
| | Facilité d'achat des acceptations bancaires | La Banque du Canada a annoncé son intention de lancer un nouveau mécanisme visant à faciliter l'achat des acceptations bancaires, afin de soutenir un marché de financement clé pour les petites et moyennes entreprises à un moment où elles peuvent avoir des besoins de financement accrus et où les conditions du crédit se resserrent. (annonce faite le 13 mars) | Avis : https://www.banqueducanada.ca/marches/operations-marches-octroi-liquidites/operations-programmes-et-facilites/facilite-dachat-des-acceptations-bancaires/ |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|--|
| | Réserve pour stabilité intérieure | Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme de réglementation des institutions financières du Canada, a abaissé à 1 % (au lieu de 2,25 %) la réserve pour stabilité intérieure pour rehausser la capacité de crédit des grandes banques de plus de 300 milliards de dollars. (annonce faite le 13 mars) | Communiqué : https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/med/Pages/nr_20200313.aspx |
| | Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés | Le gouvernement du Canada achètera jusqu'à 50 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Comme annoncé le 16 mars, cette mesure procurera un financement stable aux banques et aux prêteurs hypothécaires et permettra d'assurer la continuité des prêts aux consommateurs et aux entreprises du Canada. La SCHL demeure prête à soutenir davantage la liquidité et la stabilité des marchés financiers grâce à ses programmes de financement hypothécaire, au besoin. Le gouvernement facilitera la mise en œuvre de ces mesures en augmentant de 150 milliards de dollars la limite de la SCHL prévue par la loi pour garantir les titres et les prêts hypothécaires. (annonce faite le 16 mars) | Communiqué : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/media-newsroom/news-releases/2020/measures-support-continued-lending-canadian-consumers-businesses |
| | Financement agricole Canada | Financement agricole Canada recevra une aide financière du gouvernement du Canada qui lui donnera une capacité de prêt supplémentaire de 5 milliards de dollars pour aider les producteurs, les entreprises agroalimentaires et les transformateurs d'aliments (annoncé le 23 mars). | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/23/premier-ministre-annonce-soutien-les-agriculteurs-et-les |
| | Programme de paiements anticipés (PPA) | Tous les producteurs admissibles dont la date de remboursement de leur prêt avec le Programme de paiements anticipés (PPA) est le 30 avril, ou avant, obtiendront un sursis à la mise en défaut. Ceci leur donnera une période additionnelle de six mois pour rembourser le prêt (annoncé le 23 mars). Cette importante mesure, qui représente 173 millions de dollars en prêts reportés, va permettre de garder plus d'argent dans les poches des agriculteurs durant ces mois critiques. Le sursis à la mise en défaut offrira aussi aux producteurs et aux entreprises alimentaires une marge de manœuvre pour gérer leur liquidité alors qu'ils sont confrontés à des prix plus bas ou à des possibilités de commercialisation réduites. Les agriculteurs concernés qui doivent | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/23/premier-ministre-annonce-soutien-les-agriculteurs-et-les |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|---------------------------------|---|---|---|
| | | toujours rembourser des prêts sans intérêt auront la possibilité de demander une exemption des intérêts pour une portion supplémentaire de 100 000 \$ pour 2020-2021, et ce, à condition que la totalité de leurs avances au titre du PPA ne dépasse pas le plafond fixé à 1 million de dollars (annoncé le 23 mars). | |
| Soutien aux petites entreprises | Report de la remise de la taxe sur les ventes et du paiement des droits de douane | Afin de soutenir les entreprises canadiennes en cette période économique sans précédent, le gouvernement reporte au 30 juin 2020 les versements de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et les paiements de droits de douane. Cette mesure pourrait fournir une aide pouvant atteindre 30 milliards de dollars en flux de trésorerie ou en liquidité aux entreprises et aux travailleurs autonomes canadiens au cours des trois prochains mois. (annonce faite le 27 mars) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html</p> |
| | Report des versements de la TPS/TVH | <p>Afin de soutenir les entreprises canadiennes dans les circonstances extraordinaires actuelles, la ministre du Revenu national prolongera au 30 juin 2020 les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la date à laquelle les déclarants mensuels doivent verser les montants perçus pour les périodes de déclaration de février, de mars et d'avril 2020; • la date à laquelle les déclarants trimestriels doivent verser les montants perçus pour la période de déclaration du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020; • la date à laquelle les déclarants annuels, dont la déclaration de TPS/TVH ou l'acompte provisionnel est exigible en mars, en avril ou en mai 2020, doivent verser les montants perçus et exigibles pour leur exercice précédent et les acomptes provisionnels de TPS/TVH relativement à l'exercice actuel. (annonce faite le 27 mars) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html</p> |
| | Report des droits de douane et de | En général, les paiements exigibles des droits de douane et de la TPS sur les importations doivent être versés avant le premier jour du mois suivant le mois au cours duquel les états de compte sont produits. En vertu de cette autorisation, les dates limites des états | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> <p>Document d'information :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|---|---|
| | la taxe sur les ventes pour les importateurs | de compte de mars, d'avril et de mai sont reportées au 30 juin 2020. (annonce faite le 27 mars) | https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html |
| | Expansion du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et mise en place de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial | <p>Le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles mesures pour soutenir les entreprises canadiennes afin qu'elles puissent garder leurs portes ouvertes, ainsi que leurs employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes aux entreprises qui ont cumulé entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars en masse salariale en 2019. Cette nouvelle tranche remplace la précédente, qui était de 50 000 \$ à 1 million de dollars, et aidera les petites entreprises à couvrir leurs coûts d'exploitation qui ne peuvent pas être reportés. Depuis le lancement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, le 9 avril 2020, les institutions financières ont accordé plus de 195 000 prêts et ainsi offert plus de 7,5 milliards de dollars de crédit à des petites entreprises. • Annoncer son intention de mettre en place l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) des petites entreprises. Le programme fournira des prêts, y compris des prêts à remboursement conditionnel, à des propriétaires d'immeubles commerciaux. En retour, ceux-ci abaisseront ou annuleront le loyer d'avril (de manière rétroactive), de mai et de juin des petites entreprises qui sont leurs locataires. <p>Ces mesures s'inscrivent dans le Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19. Ce plan prévoit plus de 107 milliards de dollars pour soutenir les Canadiens et les entreprises éprouvant des difficultés à cause de la pandémie. (annonce faite le 16 avril)</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/04/16/premier-ministre-annonce-du-soutien-supplementaire-les-petites</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|--|---|
| | Soutien par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada | Le gouvernement a annoncé un soutien financier de 675 millions de dollars aux petites et aux moyennes entreprises qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement pour répondre à la COVID-19. Ce soutien se fera par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada. (annonce faite le 17 avril) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-d'intervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19--nouveau-soutien-pour-protéger-les-emplois-canadiens.html</p> |
| | Soutien aux entreprises rurales | Un soutien de 287 millions de dollars aux entreprises et aux communautés rurales, notamment en leur donnant accès au capital dont elles ont véritablement besoin. Cela sera effectué par l'intermédiaire du Réseau de développement des collectivités. (annonce faite le 17 avril) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-d'intervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19--nouveau-soutien-pour-protéger-les-emplois-canadiens.html</p> |
| | Soutien à Futurpreneur | Un soutien de 20,1 millions de dollars pour que Futurpreneur Canada puisse continuer à soutenir les jeunes entrepreneurs de partout au pays qui éprouvent des difficultés à cause de la COVID-19. Ces fonds permettront à Futurpreneur Canada d'offrir à ses clients un allègement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois. (annonce faite le 17 avril) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-d'intervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19--nouveau-soutien-pour-protéger-les-emplois-</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|-------------------------------------|---|--|
| | | | canadiens.html |
| | Soutien aux entreprises autochtones | <p>Le gouvernement du Canada prend des mesures pour s'assurer que les propriétaires d'entreprises autochtones ont accès au soutien dont ils ont besoin pour traverser cette crise, en annonçant un financement pouvant atteindre 306,8 millions de dollars pour aider les petites et moyennes entreprises autochtones et soutenir les institutions financières autochtones qui leur offrent du financement.</p> <p>Ces fonds permettront à ces entreprises d'obtenir des prêts à court terme sans intérêt et des contributions non remboursables de la part d'institutions financières autochtones. Ces institutions offrent des services de financement et de soutien aux entreprises des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ces mesures aideront 6 000 entreprises appartenant à des Autochtones à traverser cette période difficile. Cette annonce s'inscrit dans le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. (annonce faite le 18 avril)</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/18/premier-ministre-annonce-soutien-aux-entreprises-autochtones</p> |
| | Soutien à l'agriculture | <p>ONTARIO : Les gouvernements du Canada et de l'Ontario investissent jusqu'à un million de dollars en nouveau financement afin de jumeler des travailleurs et des emplois à forte demande dans le secteur agroalimentaire pour assurer la solidité des chaînes d'approvisionnement nationales et l'approvisionnement des tablettes des magasins durant la pandémie de la COVID-19.</p> <p>Grâce au Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), les gouvernements fédéral et provincial offriront du soutien qui aidera les gens à trouver rapidement un emploi dans le secteur. Ce programme aidera l'agriculture primaire, les entreprises de transformation des aliments et les épiceries de détail à recruter et à former des travailleurs qui sont importants pour que la chaîne d'approvisionnement alimentaire continue de fonctionner. Cet appel de demandes ciblé commencera à accepter des demandes le 17 avril 2020. Les demandes admissibles seront reçues et évaluées sur une base continue, tant qu'il y aura des fonds. (annonce faite le</p> | <p>ONTARIO : 17 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/04/le-canada-et-lontario-appuient-la-chaine-dapprovisionnement-du-secteur-agroalimentaire-durant-la-covid-19.html</p> <p>24 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/04/les-gouvernements-investissent-25-millions-de-dollars-pour-stimuler-le-commerce-electronique-agroalimentaire-durant-la-covid-19.html</p> <p>SASKATCHEWAN : 24 avril :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|--|--|
| | | <p>17 avril)</p> <p>Les gouvernements du Canada et de l'Ontario investissent jusqu'à 2,5 millions de dollars pour aider le secteur agroalimentaire à élargir leurs activités en ligne, offrant davantage de possibilités aux producteurs de faire croître leur entreprise et offrant plus de choix alimentaires aux familles qui font des achats de chez elles durant l'écllosion de COVID-19. Le financement est offert par le truchement du Partenariat canadien pour l'agriculture. (annonce faite le 24 avril)</p> <p>SASKATCHEWAN : Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu de faire passer de 50 % à 75 % le pourcentage des paiements provisoires au titre d'Agri-stabilité 2020 pour les producteurs de la Saskatchewan.</p> <p>Les paiements provisoires permettent aux producteurs de recevoir rapidement une partie de leur paiement final au titre d'Agri-stabilité, afin de les aider à absorber des pertes et des coûts. Compte tenu de cette augmentation, les producteurs de la Saskatchewan peuvent demander un paiement provisoire pour recevoir 75 % de leur paiement final estimatif de 2020 avant de terminer leur année de programme. De plus, la Société d'assurance-récolte de la Saskatchewan (SCIC) annule les exigences de six mois de travail agricole et d'un cycle de production pour les participants qui demandent des paiements provisoires pour l'année de programme 2020. (annonce faite le 24 avril)</p> <p>MANITOBA : Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba appuieront un projet qui permettra aux producteurs alimentaires et aux marchés agricoles locaux de vendre leurs produits en ligne. Le Canada et le Manitoba verseront 160 000 dollars à Direct Farm Manitoba par l'intermédiaire du Partenariat canadien pour l'agriculture afin que l'organisme puisse acheter une plateforme</p> | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/04/augmentation-des-paiements-provisoires-au-titre-dagri-stabilite-pour-les-producteurs-de-la-saskatchewan.html</p> <p>27 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-et-le-gouvernement-du-manitoba-annoncent-un-soutien-aux-producteurs-alimentaires-et-aux-marches-agricoles-locaux.html</p> <p>5 mai : NR : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/05/05/soutenir-les-agriculteurs-les-entreprises-agroalimentaires-et-la</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|---|---------|
| | | <p>logicielle qui permettra aux Manitobains de commander des aliments en ligne auprès de producteurs et de marchés agricoles locaux. Le financement servira également à mettre sur pied un réseau de cueillette et de livraison permettant aux consommateurs d'obtenir leurs commandes, et à élaborer des pratiques sécuritaires de manutention et d'emballage destinées aux producteurs et aux transformateurs en raison de la COVID-19. (annonce faite le 27 avril)</p> <p>NOUVEAU: Le gouvernement du Canada a annoncé d'importantes mesures dans le cadre des programmes agricoles. Il a également annoncé un investissement de plus de 252 millions de dollars pour soutenir les agriculteurs, les entreprises alimentaires et les transformateurs d'aliments qui fournissent chaque jour des services essentiels aux Canadiens en assurant un approvisionnement alimentaire sûr et fiable. De plus, il a annoncé que le gouvernement compte proposer l'ajout de 200 millions de dollars à la capacité d'emprunt du secteur. (annonce faite le 5 mai)</p> <p>Le gouvernement du Canada apportera une aide ciblée aux agriculteurs, aux éleveurs, aux producteurs agricoles et aux transformateurs d'aliments grâce aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un Fonds d'urgence pour la transformation de 77,5 millions de dollars pour aider les producteurs d'aliments à accéder à davantage d'équipements de protection individuelle (EPI), à s'adapter aux protocoles sanitaires, ainsi qu'à automatiser ou à moderniser leurs installations, leurs processus et leurs opérations. De plus, ce fonds permettra aux producteurs de répondre aux nouvelles pressions causées par la COVID-19 afin qu'ils puissent mieux approvisionner les Canadiens en nourriture pendant cette période. • Le lancement d'initiatives nationales sous Agri-relance. Ces initiatives sont dotées d'un financement pouvant atteindre 125 millions de dollars pour aider les producteurs confrontés aux coûts supplémentaires engendrés par la COVID-19. Cela comprend des fonds mis | |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|--|---------|
| | | <p>de côté pour des programmes de gestion des bovins et des porcs afin de gérer le bétail en réserve dans les fermes, en raison de la fermeture temporaire des usines de transformation des aliments. Ces nouveaux fonds du gouvernement fédéral aideront les producteurs et les transformateurs de bœuf et de porc à s'adapter au marché en évolution et aideront les agriculteurs et les éleveurs à garder leurs animaux plus longtemps avant de les mettre sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'annonce de l'intention d'augmenter le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait de 200 millions de dollars. Cela servirait à soutenir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre pour éviter le gaspillage alimentaire. Le gouvernement travaillera avec les partis d'opposition pour obtenir les changements législatifs nécessaires. • Le lancement du tout premier programme d'achat des aliments excédentaires avec un fonds initial de 50 millions de dollars. Ce fonds sera conçu pour aider à redistribuer les aliments existants et invendus, qui pourraient inclure des produits tels les pommes de terre et la volaille, aux organisations alimentaires locales qui aident les Canadiens vulnérables. • Une collaboration avec les provinces et les territoires pour faire passer les paiements provisoires de 50 % à 75 % grâce à Agri-stabilité. Celui-ci est un programme fédéral, provincial et territorial qui soutient les producteurs qui subissent d'importantes baisses de revenus. Ce changement a déjà été mis en œuvre dans certaines provinces. • Une collaboration avec les provinces et les territoires pour explorer des possibilités d'élargir le programme Agri-protection afin d'inclure la pénurie de main-d'œuvre comme risque admissible pour l'industrie horticole. Cette collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux permettrait d'éviter les pertes de production | |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|---|---|---|---|
| | | dues à une main-d'œuvre insuffisante, advenant le cas où les producteurs avaient du mal à trouver assez de main-d'œuvre pour effectuer leurs récoltes. | |
| | Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises | <p>Le gouvernement fédéral a conclu une entente de principe avec toutes les provinces et tous les territoires pour mettre en œuvre l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises. Ce programme réduira de 75 % les loyers des petites entreprises touchées par la COVID-19.</p> <p>Dans le cadre du programme, des prêts-subventions seront accordés aux propriétaires d'immeubles commerciaux hypothéqués admissibles. Cela couvrira 50 % des trois loyers mensuels payables en avril, mai et juin par les petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières.</p> <p>Les petites entreprises touchées sont les entreprises qui paient moins de 50 000 dollars par mois en loyer et qui ont temporairement interrompu leurs activités ou dont les revenus précédant la COVID-19 ont diminué d'au moins 70 %. Ce soutien sera également offert aux organismes à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance. (annonce faite le 24 avril)</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/24/premier-ministre-annonce-des-partenariats-les-provinces-et-les</p> |
| Nouveaux programmes de prêts pour les entreprises | Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes | <p>Ce programme de 25 milliards de dollars permettra d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 dollars aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif, en vue de les aider à payer leurs coûts de fonctionnement pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits, en raison des répercussions économiques de la COVID-19. (annonce faite le 27 mars)</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html</p> |
| | Une nouvelle garantie de | <p>Afin d'appuyer leurs activités, EDC garantira des nouveaux crédits à l'exploitation et des prêts à terme sur capacité d'autofinancement que les institutions financières accordent aux</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------------------------|---|--|---|
| | prêt pour les petites et moyennes entreprises | <p>PME, jusqu'à concurrence de 6,25 millions de dollars. (annonce faite le 27 mars)</p> <p>Le plafond de ce nouveau programme de prêts s'élèvera à 20 milliards de dollars pour le secteur des exportations et les entreprises canadiennes.</p> | <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html</p> |
| | Nouveau Programme de prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises | <p>Afin d'offrir un soutien à la liquidité supplémentaire aux entreprises canadiennes, le Programme de prêts conjoints regroupera la Banque de développement du Canada (BDC) et les institutions financières en vue de consentir des prêts conjoints aux PME pour répondre à leurs besoins opérationnels concernant le flux de trésorerie.</p> <p>Les entreprises admissibles peuvent obtenir des montants de crédit supplémentaire jusqu'à concurrence de 6,25 millions de dollars. La part de la BDC dans le cadre de ce programme correspondra au montant maximal de 5 millions par prêt. Les institutions financières admissibles effectueront la souscription et géreront l'interface avec leurs clients. La possibilité de prêt de ce programme s'élèvera à 20 milliards de dollars. (annonce faite le 27 mars)</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html</p> |
| Secteur de l'énergie | Nettoyage des puits de pétrole et de gaz orphelins et inactifs | <p>Le secteur de l'énergie du Canada doit faire face à des prix bas en raison d'une augmentation de l'offre mondiale de pétrole brut et d'une baisse de la demande due aux effets économiques de la pandémie. C'est pourquoi le gouvernement annonce de nouvelles mesures pour aider à maintenir et à créer environ 10 000 emplois correctement rémunérés dans le secteur de l'énergie.</p> <p>Le gouvernement du Canada fournira jusqu'à 1,72 milliard de dollars, y compris un financement destiné aux gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à l'Orphan Well Association de l'Alberta, pour nettoyer les puits de pétrole et de gaz orphelins et inactifs, créant ainsi des milliers d'emplois et entraînant des avantages environnementaux durables. (annonce faite le 17 avril)</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-d'intervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19--nouveau-soutien-pour-protéger-les-emplois-canadiens.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|--|--|--|--|
| | Création du Fonds de réduction des émissions | <p>Le gouvernement du Canada fournira jusqu'à 750 millions de dollars pour créer un fonds de réduction des émissions proposé pour réduire les émissions dans le secteur pétrolier et gazier du Canada, avec un accent mis sur le méthane.</p> <p>Ce fonds fournira des contributions principalement remboursables aux entreprises pétrolières et gazières traditionnelles et extracôtières pour soutenir leurs investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. De ce montant, 75 millions de dollars seront alloués au secteur extracôtier. (annonce faite le 17 avril)</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-d-intervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19--nouveau-soutien-pour-protéger-les-emplois-canadiens.html</p> |
| Mesures sanitaires/ médicales/ sociales | Soutien aux provinces et territoires | <p>Pour soutenir davantage la préparation en matière de santé publique, le gouvernement du Canada fournira 500 millions de dollars aux provinces et territoires pour couvrir les besoins importants du système de soins de santé en matière de préparation et d'atténuation. (annonce faite le 11 mars)</p> <p>Les éléments de liaison et de reconnaissance des Forces armées canadiennes (FAC) seront envoyés au Québec pour recueillir des renseignements en vue du prochain déploiement de personnel médical et de ressources des FAC afin d'aider à soulager la situation actuelle dans les établissements de soins de longue durée (ESLD). Cette reconnaissance par les membres des FAC permettra d'établir les emplacements et les protocoles d'emploi pour les quelque 125 membres des FAC ayant une formation en soins de santé qui commenceront à être déployés le samedi 18 avril au Québec, afin d'apporter leur aide dans les ESLD de la province.</p> <p>La réponse du ministère de la Défense nationale (MDN) et des FAC au Québec comprend également, à ce jour, environ 80 Rangers canadiens qui sont toujours déployés au Nunavik, dans le nord du Québec et qui travaillent en étroite collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik pour préparer des points de triage afin de faciliter le travail du personnel de santé. Également en cours, à la demande du gouvernement du Québec, citons le déploiement d'environ</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19</p> <p>Plan : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html</p> <p>17 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2020/04/reponse-des-forces-armees-canadiennes-a-la-pandemie-de-covid19-dans-les-etablissements-de-soins-de-longue-duree-au-quebec.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|----------------------------------|--|--|
| | | 80 Rangers canadiens en Basse-Côte-Nord dans l'est du Québec pour aider les personnes vulnérables et soutenir les programmes locaux de sensibilisation à l'éloignement physique. (annonce faite le 17 avril) | |
| | Investissement dans la recherche | <p>-Le gouvernement du Canada investira 275 millions de dollars supplémentaires pour renforcer la capacité de recherche sur l'élaboration de vaccins et d'antiviraux, et sur les essais cliniques, notamment au Canada. (annonce faite le 11 mars).</p> <p>-Pour contribuer davantage aux efforts mondiaux de lutte contre la flambée épidémique, le gouvernement du Canada a investi près de 27 millions de dollars pour financer la recherche sur le coronavirus au Canada. Cet investissement soutiendra 47 équipes de recherche dans tout le Canada qui s'attacheront à accélérer l'élaboration, le test et la mise en œuvre de mesures pour faire face à l'épidémie (annonce faite le 6 mars).</p> <p>-Dans le cadre du financement de 275 millions de dollars, 25,8 millions de dollars seront fournis pour doubler rapidement le nombre de projets de recherche financés sur la COVID-19, ajoutant 49 nouveaux projets aux 47 projets précédemment annoncés le 6 mars. (annonce faite le 19 mars)</p> <p>-Dans le cadre du financement de 275 millions de dollars, 192 millions de dollars seront fournis en soutien direct à l'élaboration et à la production de vaccins au Canada. Ce financement sera utilisé pour faire avancer les projets déjà en cours des chercheurs universitaires et d'autres personnes en réponse à la COVID-19, ainsi que pour assurer l'approvisionnement national en vaccins potentiels. (annonce faite le 23 mars)</p> <p>-Le gouvernement a investi plus d'un milliard de dollars dans une stratégie nationale de recherche médicale pour lutter contre la COVID-19 qui comprend l'élaboration de vaccins, la production de traitements et le suivi du virus. Ce nouveau financement s'ajoute à</p> | <p>11 mars :</p> <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19</p> <p>Plan : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html</p> <p>6 mars :</p> <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/instituts-recherche-sante/nouvelles/2020/03/le-gouvernement-du-canada-investit-27m-dans-la-recherche-sur-le-coronavirus.html</p> <p>19 mars :</p> <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/instituts-recherche-sante/nouvelles/2020/03/le-gouvernement-du-canada-finance-49-projets-de-recherche-supplementaires-sur-la-covid-19.html</p> <p>23 mars :</p> <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/23/plan-canadien-de-mobilisation-des-sciences-lutter-contre-la-covid</p> <p>23 avril :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|--|--|
| | | <p>l'investissement de 275 millions de dollars pour la recherche sur le coronavirus et les contre-mesures médicales pour lutter contre celui-ci annoncé en mars.</p> <p>Le gouvernement du Canada investira dans de nouvelles contre-mesures médicales afin de mieux comprendre la COVID-19 et d'élaborer l'infrastructure nécessaire pour lutter contre le virus ici au Canada. Cela comprend les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création du Groupe de travail sur l'immunité face à la COVID-19 qui fonctionnera sous la houlette d'un groupe de direction comprenant les membres suivants : D^r David Naylor, D^{re} Catherine Hankins, D^r Tim Evans, D^{re} Theresa Tam et D^{re} Mona Nemer. • L'octroi de 40 millions de dollars au réseau canadien de génomique COVID-19 (RCanGéCO) dirigé par Génome Canada, pour coordonner un effort de séquençage du génome hôte et du génome viral de la COVID-19 dans tout le Canada. • L'octroi de 23 millions de dollars à l'Organisme de recherche sur les vaccins et les maladies infectieuses- Centre international de recherche sur les vaccins (VIDO-InterVac) pour accélérer l'élaboration d'un vaccin contre la COVID-19. • L'octroi de 29 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada afin d'entamer la deuxième phase des améliorations essentielles du Centre de recherche en thérapeutique en santé humaine à Montréal. • L'octroi de 600 millions de dollars sur deux ans, par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation, afin d'appuyer le travail du secteur privé dans l'élaboration d'un vaccin et les essais cliniques thérapeutiques liés à la COVID-19, ainsi que les possibilités de biofabrication au Canada. • L'octroi de 10 millions de dollars pour une initiative canadienne visant l'examen de données qui nous permettra de coordonner et de communiquer les données | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/04/23/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-la-recherche</p> <p>3 mai : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2020/05/le-ministre-bains-annonce-un-investissement-dans-des-technologies-susceptibles-de-favoriser-la-decouverte-danticorps-pour-combattre-la-covid-19.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|--|---------|
| | | <p>relatives à la pandémie partout au pays. Cela améliorera la réponse du Canada face à la COVID-19.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'octroi de 10,3 millions de dollars sur deux ans et 5 millions par année par la suite, pour aider le Réseau canadien de recherche sur l'immunisation à mener des recherches et des essais cliniques liés aux vaccins, et pour renforcer la capacité du Canada à surveiller la sécurité et l'efficacité des vaccins. • L'octroi de 114,9 millions de dollars par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada pour des projets de recherche qui permettront d'accélérer l'élaboration, le test et la mise en œuvre de contre-mesures médicales et sociales visant à atténuer la vitesse de propagation de la COVID-19 ainsi que ses répercussions sociales et celles sur la santé. (annonce faite le 23 avril) <p>NOUVEAU : Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 175,6 millions de dollars à AbCellera Biologics, une société de biotechnologie canadienne qui recherche et découvre des médicaments à base d'anticorps de nouvelle génération pour lutter contre les infections et les maladies. Cette contribution s'inscrit dans le cadre du Plan canadien de mobilisation des sciences pour lutter contre la COVID-19, annoncé le 23 mars 2020, qui prévoit des investissements importants dans la communauté de recherche canadienne de renommée internationale afin de mettre au point des vaccins et des traitements pour la COVID-19 et de diagnostiquer la maladie. Ce projet soutiendra la lutte du Canada contre la COVID-19 en s'appuyant sur la technologie de pointe de découverte de médicaments d'AbCellera qui recherche et analyse des échantillons de sang de patients guéris pour trouver rapidement des anticorps produits naturellement qui peuvent être utilisés en vue de combattre et de prévenir les infections virales. En quelques semaines seulement, AbCellera a déterminé plus de 500 anticorps provenant directement d'un patient qui s'est remis de la COVID-19. Ce financement est essentiel pour accélérer et étendre les capacités d'AbCellera à lutter contre la COVID-19.</p> | |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|--|
| | | AbCellera et ses partenaires s'attendent à ce que les essais cliniques commencent en juillet 2020 ou avant. (annonce faite le 3 mai) | |
| | Interventions supplémentaires concernant la santé publique | Pour compléter les actions en cours, le gouvernement du Canada fournira un financement de 100 millions de dollars pour soutenir les mesures de santé publique actuelles de l'Agence de la santé publique du Canada et le financement durable du Centre des opérations du portefeuille de la Santé et du Laboratoire national de microbiologie. Le financement permettra également de soutenir l'état de préparation réglementaire de Santé Canada. Les fonds alloués à Services aux Autochtones Canada serviront à aider les communautés des Premières nations et des Inuits à maintenir les services de santé et à gérer les effets de la COVID-19. (annonce faite le 11 mars) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19</p> <p>Plan : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html</p> |
| | Interventions de santé publique immédiates | Pour soutenir l'intervention immédiate à la flambée épidémique, 50 millions de dollars ont été alloués pour soutenir les actions initiales, y compris les mesures aux frontières et liées aux voyages ainsi que l'activation soutenue du Centre des opérations du portefeuille de la Santé et du Laboratoire national de microbiologie (annonce faite le 11 mars). | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19</p> <p>Plan : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html</p> |
| | Équipement de protection individuelle (EPI) | <p>Le gouvernement du Canada investira 50 millions de dollars pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures ainsi que de fournitures médicales nécessaires pour répondre aux besoins du gouvernement fédéral. Des fournitures supplémentaires d'EPI, telles que des gants en nitrile, des masques chirurgicaux, des respirateurs N95, des écrans faciaux, des combinaisons et des blouses d'isolement, seront mis à disposition pour aider à répondre aux demandes anticipées des gouvernements locaux, provinciaux et territoriaux et des travailleurs de la santé (annonce faite le 11 mars).</p> <p>Le gouvernement du Canada investit 2 milliards de dollars pour soutenir les tests de dépistage et pour acheter des ventilateurs et</p> | <p>11 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19</p> <p>Plan : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html</p> <p>31 mars :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|--|---|
| | | <p>des équipements de protection individuelle, y compris pour des achats en gros avec les provinces et les territoires. L'équipement de protection individuelle comprend des éléments tels que des masques et des écrans faciaux, des blouses et du désinfectant pour les mains supplémentaires.</p> <p>Le 20 mars 2020, le gouvernement du Canada a demandé aux entreprises et aux fabricants canadiens de contribuer à la livraison de fournitures médicales essentielles. Depuis, le gouvernement a discuté directement avec plus de 3 000 entreprises canadiennes qui ont offert leur expertise et leur capacité à répondre aux besoins du pays en matière d'équipements de protection individuelle et de fournitures médicales essentielles. 50 millions de dollars ont également été mis à la disposition des membres de la Supergrappe de la fabrication de prochaine génération pour élaborer et mettre à l'échelle de nouvelles technologies, de nouveaux équipements et de nouveaux produits médicaux à la demande. (annonce faite le 31 mars)</p> <p>Le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux progrès dans le cadre du Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19 qui permettra de fournir des équipements de protection et des équipements médicaux vitaux, fabriqués au Canada, pour répondre à la flambée épidémique. (annonce faite le 7 avril)</p> <p>Le gouvernement du Canada met en place un approvisionnement national sûr en articles nécessaires pour protéger les travailleurs de la santé de première ligne dans leur lutte contre cette pandémie mondiale. Près de 5 000 entreprises canadiennes ont offert leur expertise et leurs capacités alors que nous travaillons ensemble sur les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'achat de 30 000 ventilateurs fabriqués au Canada; -l'élaboration d'un ventilateur facile à produire à l'aide de pièces de série facilement accessibles; -l'utilisation de matériaux de substitution innovants, autorisés par | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/31/premier-ministre-annonce-de-nouveaux-partenariats-les-industries</p> <p>Document d'information : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2020/03/31/partenariats-secteur-industriel-canadien-lutter-contre-la</p> <p>7 avril : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/04/07/premier-ministre-annonce-la-fabrication-de-plus-de-fournitures-et</p> <p>3 mai : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/nouvelles/2020/05/le-gouvernement-du-canada-met-sur-pied-le-conseil-sur-lapprovisionnement-lie-a-la-covid-19-pour-appuyer-la-lutte-et-le-redressement-du-canada-face.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|--|---|
| | | <p>le processus réglementaire accéléré de Santé Canada, pour augmenter l'offre de blouses médicales; -l'achat et la production de masques pour protéger nos travailleurs de la santé; -l'achat de désinfectant pour les mains auprès d'entreprises canadiennes.</p> <p>NOUVEAU: Le gouvernement du Canada a annoncé la création du Conseil de l'approvisionnement lié à la COVID-19 réunissant un groupe diversifié de dirigeants qui prodigueront au gouvernement des conseils sur l'approvisionnement en biens et services essentiels nécessaires dans le cadre de l'intervention et du redressement du Canada face à la COVID-19.</p> <p>Le Conseil fournira son avis sur la création de chaînes d'approvisionnement novatrices et souples pour des biens largement utilisés tels que des masques, des gants et du désinfectant pour les mains, y compris des stratégies de production, d'achat, d'envoi et de distribution au fur et à mesure que la situation par rapport à la COVID-19 évolue. (annonce faite le 3 mai)</p> | |
| | Communications et sensibilisation du grand public | <p>Reconnaissant que les efforts soutenus de communication provenant de sources fiables sont un élément clé de la réponse face à la COVID-19, le gouvernement du Canada verse 50 millions de dollars à l'Agence de la santé publique du Canada pour soutenir sa capacité de communication et ses efforts de sensibilisation du public (annonce faite le 11 mars). Les annonces seront diffusées pendant le reste du mois de mars et au moins durant avril sur toutes les stations de télévision et de radio du pays, de même que dans la presse écrite nationale, régionale et locale.</p> | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19</p> <p>Plan : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|-------------------------------------|--|--|
| | Soutien aux communautés autochtones | <p>Le gouvernement versera un montant de 305 millions de dollars pour le nouveau Fonds de soutien aux communautés autochtones fondé sur les distinctions, afin de répondre à des besoins immédiats des communautés inuites, métisses et des Premières Nations (annonce faite le 18 mars).</p> <p>Les détails concernant le nouveau fonds de 305 millions de dollars ont été annoncés le 26 mars.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 215 millions de dollars pour les Premières Nations, qui seront alloués à chaque Première Nation en fonction de la population, de l'éloignement et du bien-être de la communauté; • 45 millions de dollars pour les Inuits, qui seront versés à chacune des quatre organisations de revendications territoriales par le biais d'une allocation déterminée par l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations régionales de revendications territoriales inuites; • 30 millions de dollars pour les communautés de la Nation métisse, qui seront versés à chacune de ses organisations membres; • 15 millions de dollars pour les organisations autochtones régionales et urbaines qui soutiennent leurs membres vivant loin de leur communauté, et pour les organisations régionales telles que les centres d'amitié et le Métis Settlements General Council en Alberta. <p>Le gouvernement a annoncé (dans le cadre d'une annonce plus générale) que jusqu'à 10 millions de dollars seront alloués au réseau déjà en place de Services aux Autochtones Canada (SAC) qui compte 46 refuges d'urgence dans des réserves et au Yukon, afin de soutenir les femmes et les enfants autochtones qui fuient la violence.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces nouveaux fonds iront directement aux refuges et leur fourniront un financement de soutien supplémentaire pour gérer et prévenir une éclosion | <p>18 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>26 mars : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2020/03/repondre-aux-besoins-urgents-lies-a-la-covid-19-dans-les-communautes-autochtones.html</p> <p>4 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/04/pandemie-de-covid-19-le-gouvernement-du-canada-annonce-un-soutien-aux-personnes-en-situation-ditinerance-et-aux-femmes-qui-fuient-la-violence-fonde.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/11/document-dinformation-vers-un-chez-soi.html</p> <p>14 avril : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/14/premier-ministre-annonce-des-mesures-daide-les-services-sociaux-et</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|---|---------|
| | | <p>dans leurs installations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le financement opérationnel sera versé par l'entremise du Programme pour la prévention de la violence familiale de Services aux Autochtones Canada. Le montant réservé pour chaque refuge sera déterminé à l'aide d'une formule qui tient compte de facteurs comme la population dans la réserve, l'éloignement et le nombre de lits. (annonce faite le 4 avril) <p>Le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'aide pour les services sociaux et de santé dans les communautés du Nord afin de répondre aux besoins immédiats des habitants du Nord dans les secteurs de la santé, de l'économie et du transport : (annonce faite le 14 avril)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le transfert de 72,6 millions de dollars aux gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour les aider à préparer leurs services sociaux et de santé ainsi que leurs interventions pour répondre à la COVID-19. Ces fonds permettront aux territoires de réaliser leurs priorités cruciales pour limiter la propagation du virus. • L'octroi d'un montant pouvant atteindre 17,3 millions de dollars aux gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour qu'ils appuient les transporteurs aériens dans le Nord. Ces fonds, de concert avec les investissements réalisés par les gouvernements des territoires, garantiront l'approvisionnement en denrées, en fournitures médicales et en autres biens et services essentiels dans les communautés éloignées et accessibles uniquement par avion. • La mise à disposition de 15 millions de dollars de soutien non remboursables pour les entreprises dans les territoires afin de les aider à faire face aux conséquences de la COVID-19. Ce soutien aidera les entreprises afin qu'elles puissent assumer leurs coûts de fonctionnement qui ne sont pas | |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|----------------------------------|---|--|
| | | <p>déjà couverts par les autres mesures d'aide du gouvernement du Canada.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'octroi d'un montant supplémentaire de 25 millions de dollars à Nutrition North Canada pour rendre la nourriture plus abordable afin que les familles aient les moyens de se procurer des aliments nutritifs et des produits d'hygiène personnelle indispensables. | |
| | Soutenir les personnes sans abri | <p>Fournir un financement additionnel de 157,5 millions de dollars pour répondre aux besoins des Canadiennes et Canadiens sans abri grâce au programme Vers un chez-soi (annonce faite le 18 mars).</p> <p>Cette annonce a été réitérée par le premier ministre le 29 mars.</p> <p>L'annonce a été faite à nouveau le 4 avril.</p> | <p>18 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>29 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/29/premier-ministre-annonce-du-soutien-les-canadiens-vulnerables-qui</p> <p>4 avril : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/04/pandemie-de-covid-19-le-gouvernement-du-canada-annonce-un-soutien-aux-personnes-en-situation-ditinerance-et-aux-femmes-qui-fuient-la-violence-fonde.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/11/document-dinformation-vers-un-chez-soi.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|--|
| | Soutien aux maisons d'hébergement pour femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, y compris dans les réserves | <p>Pour soutenir les femmes et les enfants qui fuient la violence, le gouvernement du Canada fournira jusqu'à 50 millions de dollars aux maisons d'hébergement pour femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle pour les aider à gérer ou à prévenir une épidémie dans leurs installations. Cet investissement comprend aussi le financement d'installations dans les collectivités autochtones (annonce faite le 18 mars).</p> <p>Cette annonce a été réitérée par le premier ministre le 29 mars.</p> <p>L'annonce a été faite à nouveau le 4 avril.</p> <p>NOUVEAU: Le gouvernement du Canada a annoncé le versement de plus de 6,4 millions de dollars directement au gouvernement du Québec pour soutenir les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale du Québec, afin de les aider à accroître la sécurité, à soutenir la préparation aux situations d'urgence et à augmenter leur capacité. Ce financement fait partie des 50 millions de dollars que le gouvernement fédéral verse pour soutenir les refuges de première ligne et les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale dans tout le Canada. (annonce faite le 4 mai)</p> | <p>18 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs</p> <p>29 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/29/premier-ministre-annonce-du-soutien-les-canadiens-vulnerables-qui</p> <p>4 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/04/pandemie-de-covid-19-le-gouvernement-du-canada-annonce-un-soutien-aux-personnes-en-situation-ditinerance-et-aux-femmes-qui-fuient-la-violence-fonde.html</p> <p>4 mai : Déclaration : https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/nouvelles/2020/05/declaration-de-la-ministremonsef-et-de-la-ministrecharest-sur-le-soutien-aux-refuges-pour-femmes-et-aux-organismes-daide-aux-victimes-de-violences-.html</p> |
| | Soutien aux personnes | <p>Le gouvernement du Canada versera 9 millions de dollars à Centraide Canada pour que cet organisme aide des organisations locales à offrir des services pratiques aux aînés canadiens. Parmi ces services, notons la livraison de produits d'épicerie, de médicaments ou d'autres articles nécessaires ou une communication personnalisée avec les aînés afin d'évaluer leurs besoins et de les diriger vers le soutien communautaire à leur disposition (annonce faite le 29 mars).</p> <p>Le gouvernement du Canada a annoncé que dans le cadre du volet</p> | <p>29 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/29/premier-ministre-annonce-du-soutien-les-canadiens-vulnerables-qui</p> <p>6 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/04/les-projets-du-programme-nouveaux-horizons-pour-les-</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|---|---|
| | âgées | <p>communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), les organismes pouvaient utiliser les fonds reçus afin de fournir des services immédiats et essentiels à ceux qui sont touchés par la COVID-19. Quelle que soit la nature de leur projet déjà approuvé, les organismes dont les projets avaient été approuvés en 2019-2020 peuvent maintenant utiliser leurs fonds pour aider à répondre aux besoins des aînés dans le cadre de la COVID-19. (annonce faite le 6 avril)</p> <p>L'Agence de la santé publique du Canada a publié des lignes directrices fondées sur des données probantes pour aider les résidents, les personnes âgées et les travailleurs de la santé dans les établissements de soins de longue durée à rester en sécurité et en bonne santé. Le document intitulé <u>Prévention et contrôle de la maladie COVID-19 : Lignes directrices provisoires pour les établissements de soins de longue durée</u> fournit des recommandations qui complètent les efforts de santé publique déployés par les provinces et les territoires pour prévenir et contrôler les infections associées aux soins de santé. (annonce faite le 13 avril)</p> | <p>aines-peuvent-maintenant-etre-utilises-dans-le-cadre-de-la-covid-1.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/01/document-dinformation-programme-nouveaux-horizons-pour-les-aines-pnha.html</p> <p>13 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2020/04/lagence-de-la-sante-publique-du-canada-publie-des-lignes-directrices-provisoires-sur-la-prevention-et-le-controle-de-la-covid19-dans-les-etablissem.html</p> |
| | Soutien aux services-conseils destinés aux enfants et aux jeunes | L'organisme Jeunesse, J'écoute connaît une augmentation de la demande pour ses services confidentiels en ligne, au téléphone et par message texte. Ceux-ci sont offerts jour et nuit partout au Canada. Le gouvernement du Canada versera un financement de 7,5 millions de dollars à Jeunesse, J'écoute pour que les jeunes aient le soutien en matière de santé mentale dont ils ont besoin pendant ces moments difficiles (annoncé le 29 mars). | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/29/premier-ministre-annonce-du-soutien-les-canadiens-vulnerables-qui |
| | Soutien à la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour les travailleurs étrangers temporaires | Le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 50 millions de dollars pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la transformation des aliments à mettre en place les mesures nécessaires à l'observation de la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger. Cette aide est accessible à toutes les entreprises de production alimentaire qui dépendent de travailleurs étrangers temporaires, y compris celles provenant des secteurs de l'agriculture primaire et de la | Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/04/protection-de-la-population-canadienne-et-des-travailleurs-de-la-chaine-dapprovisionnement-alimentaire.html |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|--|
| | | transformation alimentaire, ainsi que de la pêche et de l'aquaculture. Le gouvernement fédéral versera une aide de 1 500 \$ pour chaque travailleur temporaire étranger, aux employeurs ou à ceux qui travaillent avec eux, afin de s'assurer que les exigences soient entièrement respectées. Le financement est conditionnel à ce que les employeurs n'enfreignent pas le protocole d'isolement de 14 jours ou tout autre ordre en matière de santé publique. (annonce faite le 13 avril) | |
| | Fonds stratégique pour l'innovation | Le Fonds stratégique pour l'innovation permettra d'apporter rapidement un soutien à des entreprises canadiennes qui réalisent des projets de recherche et de développement prometteurs à grande échelle et bien avancés. Ces projets visent à concevoir des mesures pour lutter contre la COVID-19, comme des vaccins et des fournitures médicales essentielles. Des projets principaux ont déjà été ciblés. Le gouvernement du Canada travaille rapidement en collaboration avec d'autres programmes et ministères pour déterminer les mesures à prendre pour bâtir la capacité d'intervention nécessaire (annonce faite le 20 mars). | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/20/premier-ministre-annonce-plan-canadien-de-mobilisation-du-secteur Document d'information : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-d'information/2020/03/20/nouvelles-mesures-cadre-du-plan-canadien-de-mobilisation-du |
| | Initiatives des super grappes d'innovation | L'initiative des supergrappes d'innovation accordera la priorité au financement déjà alloué et mettra à profit les cinq supergrappes du Canada en mobilisant leurs réseaux de plus de 1 800 membres pour soutenir les efforts du gouvernement liés à la COVID-19. Des propositions de projets sont en cours d'élaboration. Le gouvernement veille à ce que le nécessaire soit fait pour que l'évaluation, le financement et le démarrage de ces projets prioritaires se fassent de manière plus simple et rapide (annonce faite le 20 mars). | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/20/premier-ministre-annonce-plan-canadien-de-mobilisation-du-secteur Document d'information : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-d'information/2020/03/20/nouvelles-mesures-cadre-du-plan-canadien-de-mobilisation-du |
| | Programme de Solutions innovatrices | Le gouvernement du Canada lancera des défis particuliers grâce au programme Solutions innovatrices Canada. Ces défis miseront sur les innovations des entrepreneurs canadiens. L'objectif sera de répondre aux besoins immédiats du système de santé. Le gouvernement sélectionnera rapidement les meilleurs projets pour accélérer la mise au point et la mise à l'essai d'innovations prometteuses qui pourront avoir des impacts directs sur notre intervention en matière de santé. Grâce à ce programme, le | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/20/premier-ministre-annonce-plan-canadien-de-mobilisation-du-secteur Document d'information : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-d'information/2020/03/20/nouvelles-mesures-cadre-du-plan-canadien-de-mobilisation-du |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--------------------------------|---|--|
| | Canada | gouvernement du Canada deviendra également le premier client faisant l'acquisition de ces produits innovateurs (annoncé le 20 mars). | du-plan-canadien-de-mobilisation-du |
| | Programme Défi COVID19 et PARI | <p>Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) mettra sur pied le Programme Défi « COVID-19 ». Celui-ci réunira des équipes de partenaires du gouvernement, du milieu universitaire et du secteur privé. L'objectif sera de répondre à des besoins à moyen terme de l'Agence de la santé publique du Canada et de Santé Canada, notamment en ce qui concerne le matériel de protection individuelle, les produits désinfectants, les diagnostics et les tests de dépistage, les produits thérapeutiques et les technologies de suivi de maladies. Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du CNRC s'appuiera sur ses relations actuelles avec des milliers de petites et moyennes entreprises qui sont parmi les plus innovatrices au Canada pour mettre le marché au défi de trouver des solutions innovatrices à ces enjeux. Les solutions les plus prometteuses seront retenues aux fins de l'approvisionnement en collaboration avec Solutions innovatrices Canada (annonce faite le 20 mars).</p> <p>Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 250 millions de dollars pour aider les entreprises innovantes en phase de démarrage qui ne peuvent pas accéder à d'autres aides aux entreprises liées à la COVID-19 par le biais du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI). (annonce faite le 17 avril)</p> | <p>20 mars : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/20/premier-ministre-annonce-plan-canadien-de-mobilisation-du-secteur</p> <p>Document d'information : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2020/03/20/nouvelles-mesures-cadre-du-plan-canadien-de-mobilisation-du</p> <p>17 avril : Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protger-les-emplois</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19--nouveau-soutien-pour-protger-les-emplois-canadiens.html</p> |
| | Soutien offert à l'ACIA | <p>Le gouvernement du Canada accorde 20 millions de dollars à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour soutenir les inspections alimentaires essentielles qui contribuent à assurer que les Canadiens continuent d'avoir accès à des aliments sûrs et de qualité pour nourrir leurs familles.</p> <p>Cet investissement permettra à l'ACIA d'embaucher, de former et d'équiper du personnel supplémentaire (y compris des inspecteurs et des vétérinaires de l'ACIA récemment retraités) pour mener des activités d'inspection essentielles, réaffecter le personnel de</p> | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agence-inspection-aliments/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-fournit20millions-de-dollars-pour-appuyer-les-services-essentiels-dinspection-des-aliments.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--------------------------|---|---|
| | | <p>l'Agence pour se concentrer sur les services essentiels et travailler plus étroitement avec l'industrie et les partenaires commerciaux pour minimiser les perturbations de l'approvisionnement pendant cette crise.</p> <p>Le financement aidera également l'ACIA à développer des moyens flexibles pour effectuer les inspections, notamment par l'utilisation d'outils électroniques tels que les tablettes et l'accès au réseau de prestation de services à distance de l'ACIA.</p> <p>Ce financement permettra également d'appuyer la formation des inspecteurs alimentaires provinciaux afin qu'ils puissent apporter leur aide à l'ACIA en cas de besoin. Dans certaines provinces, il peut s'agir de former et d'équiper les inspecteurs de l'ACIA pour appuyer les activités provinciales d'inspection des aliments. (annonce faite le 14 avril)</p> | |
| | Soutien en santé mentale | <p>Pendant cette période difficile, il est primordial que les Canadiennes et Canadiens obtiennent des renseignements fiables et accèdent au soutien nécessaire pour assurer leur santé mentale et leur mieux-être.</p> <p>Le gouvernement du Canada a annoncé aujourd'hui le lancement d'un nouveau portail consacré au mieux-être mental sur le site Web Canada.ca/le-coronavirus et dans l'application Canada COVID-19. Appelé Espace mieux-être Canada, ce portail mettra les Canadiennes et Canadiens en contact avec des intervenants formés en soutien par les pairs, des travailleurs sociaux, des psychologues et d'autres professionnels, avec lesquels ils pourront clavarder ou discuter au téléphone en toute confidentialité. Les Canadiennes et Canadiens trouveront ainsi plus facilement des renseignements fiables et obtiendront de l'aide pour remédier à divers problèmes de santé mentale et de consommation de substances. (annonce faite le 15 avril)</p> | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-aide-les-canadiens-a-acceder-a-des-services-favorisant-le-mieux-etre-mental-pendant-la-pandemie-de-covid-190.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------------------|---|--|---|
| Soutien international | Assistance internationale à l'OMS et à d'autres partenaires | <p>Le gouvernement du Canada fournira une aide internationale supplémentaire de 50 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé et à d'autres partenaires pour qu'ils puissent fournir un soutien bilatéral éventuel aux pays en développement en réponse à la COVID-19 (annonce faite le 11 mars). Dans le cadre de cet appui, le Canada versera immédiatement 8 millions de dollars de ce financement à des partenaires humanitaires expérimentés, dont l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation panaméricaine de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (annonce faite le 20 mars).</p> | <p>11 mars Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19</p> <p>Plan : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/gouvernement-canada-prend-mesures-concernant-covid-19.html</p> |
| | | <p>Le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 159,5 millions de dollars pour soutenir les efforts mondiaux de lutte contre la pandémie de COVID-19 (ce montant comprend les 50 millions de dollars annoncés par le premier ministre le 20 mars). (annonce faite le 5 avril)</p> <p>Le financement est distribué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 84,5 millions de dollars à des partenaires internationaux pour soutenir les appels d'aide humanitaire. • 40 millions de dollars à la Coalition pour les innovations en préparation aux épidémies pour la mise au point d'un vaccin contre la COVID-19. • 30 millions de dollars pour répondre aux demandes d'aide de pays ayant des besoins particuliers. • 5 millions de dollars pour le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire mondiale. | <p>20 mars Communiqué : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2020/03/laide-humanitaire-du-canada-au-service-de-la-lutte-contre-la-covid-19-dans-les-pays-en-developpement.html</p> <p>5 avril Communiqué : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2020/04/le-soutien-du-canada-aux-efforts-internationaux-pour-lutter-contre-la-pandemie-de-covid-19.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2020/04/document-dinformation--le-canada-octroie-des-fonds-pour-contenir-la-pandemie-de-covid-19.html</p> |
| | Soutien aux autres pays | <p>Le gouvernement du Canada a fourni à la Chine environ 16 tonnes d'équipement de protection individuelle - comme des vêtements, des protecteurs faciaux, des masques, des lunettes de protection et des gants - pour aider la Chine à réagir à l'éclosion sans diminuer les approvisionnements nécessaires au Canada. (annonce faite le 9 février)</p> | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2020/02/le-canada-appuie-la-reponse-actuelle-de-la-chine-a-lepidemie-du-nouveau-coronavirus.html</p> |
| Voyages/ transports | Conseils aux voyageurs | <p>Le gouvernement du Canada a émis un avertissement officiel aux voyageurs à l'étranger : Évitez les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel ordre.</p> | <p>Conseils aux voyageurs et avertissements : https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements/ Conseils de santé aux voyageurs :</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|-------------------------------|--|---|
| | | | https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs |
| | Rapatriement des Canadiens | <p>Afin d'aider les Canadiens à l'étranger à revenir au pays, le gouvernement du Canada crée un programme spécial d'aide financière, le Programme de prêts d'urgence COVID-19 pour les Canadiens à l'étranger. Grâce à ce programme, les Canadiens à l'étranger directement touchés par la COVID-19 auront la possibilité de demander un prêt d'urgence pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars pour les aider à revenir au Canada en temps voulu et à couvrir temporairement leurs besoins vitaux en vue de leur retour. (annonce faite le 16 mars)</p> <p>En date du 14 avril, environ 15 000 Canadiens ont été rapatriés au Canada.</p> | <p>16 mars</p> <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2020/03/le-gouvernement-du-canada-fourrira-une-aide-financiere-aux-canadiens-a-letranger.html</p> |
| | Mesures relatives aux voyages | <p>Le gouvernement du Canada prendra les mesures suivantes pour le transport aérien (annonce faite le 16 mars) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdire aux étrangers provenant de tout pays, à l'exception des États-Unis, d'entrer au Canada. Cette mesure ne s'appliquera pas dans certaines circonstances exceptionnelles désignées, notamment pour le personnel aérien, les voyageurs arrivant au Canada en transit vers un pays tiers, les résidents permanents du Canada, les diplomates ou les membres de la famille immédiate de citoyens canadiens. • Rediriger l'arrivée des vols de passagers internationaux vers quatre aéroports : l'aéroport international Toronto Pearson, l'aéroport international de Vancouver, l'aéroport international Montréal-Trudeau et l'aéroport international de Calgary. Les vols intérieurs, de même que les vols en provenance des États-Unis, des destinations soleil telles que le Mexique et les Caraïbes et de Saint-Pierre-et-Miquelon, ne sont pas visés par cette mesure pour le moment. Ils peuvent maintenir leurs itinéraires habituels et atterrir à leur destination prévue au Canada. Le gouvernement travaille de près avec l'industrie du transport aérien et les aéroports pour éviter de perturber inutilement leurs activités et pour | <p>16 mars</p> <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/16/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-cadre-de-la-reponse</p> <p>28 mars</p> <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2020/03/le-gouvernement-du-canada-annonce-de-nouvelles-mesures-concernant-le-transport-interieur.html</p> <p>14 avril</p> <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-met-a-jour-les-exigences-obligatoires-visant-les-voyageurs-qui-entrent-au-canada.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|---|---------|
| | | <p>causer le moins possible d'inconvénients aux voyageurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rehausser les mesures de dépistage dans les aéroports, notamment avec des messages plus insistants et plus visibles, des kiosques pour évaluer la santé des voyageurs et davantage d'activités de nettoyage et de désinfection des aires et installations très achalandées dans les aéroports. <p>Mise en place de nouvelles mesures concernant le transport intérieur en vue d'appuyer les efforts déployés à l'échelle provinciale, territoriale et locale pour atténuer le risque de propagation de la COVID-19 que comporte le fait de voyager au Canada (annonce faite le 28 mars).</p> <p>Transport aérien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exigence, pour les transporteurs aériens, de procéder à une vérification de l'état de santé des voyageurs avant que ceux-ci embarquent sur un vol intérieur ou au départ du Canada, conformément aux lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada. Il s'agirait notamment pour l'exploitant de poser des questions sur la santé, de rechercher des signes visibles de maladie avant l'embarquement et de recommander au voyageur de suivre les conseils des autorités sanitaires locales. • L'exigence, pour les transporteurs aériens, de refuser l'embarquement à un voyageur qui présente des symptômes de la COVID-19. Le refus restera en vigueur pour une période de 14 jours ou jusqu'à la présentation d'un certificat médical confirmant que les symptômes que le voyageur manifeste ne sont pas liés à la COVID-19. Ces mesures s'appliquent aux aéronefs d'une capacité de 10 sièges ou plus. • L'exigence, pour les transporteurs aériens, d'informer les voyageurs des mesures provinciales ou territoriales qui pourraient s'appliquer à eux à leur destination finale. <p>Transport ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exigence, pour les compagnies de chemin de fer assurant un service ferroviaire interurbain, de procéder à une | |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|---|---------|
| | | <p>vérification de l'état de santé des passagers pour déceler les symptômes de la COVID-19 avant que les passagers ne montent à bord d'un train, conformément aux lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada. Il s'agirait notamment pour les représentants de la compagnie de poser des questions simples sur la santé, de rechercher des signes visibles de maladie avant l'embarquement et de recommander au passager de suivre les conseils des autorités sanitaires locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exigence, pour les compagnies de chemin de fer assurant un service ferroviaire interurbain, de refuser l'embarquement à un passager qui présente des symptômes de la COVID-19. Le refus restera en vigueur pour une période de 14 jours ou jusqu'à la présentation d'un certificat médical confirmant que les symptômes que le voyageur manifeste ne sont pas liés à la COVID-19. • Ces mesures ne s'appliquent pas aux trains de banlieue. <p>Toutes les mesures sont entrées en vigueur le 30 mars 2020, à midi, HAE.</p> <p>Un décret actualisé, en cours de publication, stipule que tout voyageur qui arrive au Canada — qu'il présente ou non des symptômes — ne peut s'isoler ou se mettre en quarantaine dans un lieu où il serait en contact avec des personnes vulnérables, comme des adultes de 65 ans et plus et des personnes ayant une condition médicale préexistante.</p> <p>À leur arrivée, les voyageurs doivent confirmer qu'ils disposent d'un lieu approprié pour s'isoler ou se mettre en quarantaine, où ils auront accès aux produits de première nécessité, comme la nourriture et les médicaments. Les voyageurs devront prévoir leur lieu d'isolement ou de quarantaine avant d'arriver au Canada. Les voyageurs qui ne disposent pas de lieu approprié où s'isoler ou se mettre en quarantaine doivent se rendre à un endroit désigné par l'administratrice en chef de la santé publique du Canada. Ces</p> | |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|---|---|
| | | critères s'appliquent désormais aux voyageurs asymptomatiques. De plus, tous les voyageurs qui arrivent au Canada devront porter un masque non médical ou un couvre-visage pour se rendre à leur destination finale où ils s'isoleront ou se mettront en quarantaine. Un masque sera remis à ceux qui n'en ont pas. (annonce faite le 14 avril) | |
| | Soutien au secteur du transport aérien | <p>Le gouvernement renonce aux loyers des baux fonciers, à partir du mois de mars 2020 jusqu'en décembre 2020, pour les 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement fédéral. Le gouvernement offrira également un traitement comparable à Ports Toronto, qui exploite l'Aéroport Billy-Bishop de Toronto et qui paie des frais au gouvernement fédéral. Cette mesure de soutien contribuera à réduire les contraintes de coûts des aéroports tout en leur permettant de conserver leur flux de trésorerie alors qu'ils composent avec les effets de la COVID-19 sur leurs sources de revenus. Elle procurera un allègement maximal de 331,4 millions de dollars, en raison de paiements versés au cours de la même période en 2018. (annonce faite le 30 mars)</p> <p>Ces mesures font partie du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19</p> | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/le-gouvernement-annonce-des-mesures-de-soutien-pour-le-secteur-du-transport-aerien-durant-la-pandemie-de-covid-19.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-au-secteur-du-transport-aerien-du-canada.html</p> |
| | Mesures visant les passagers | <p>Le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles mesures exigeant que tous les passagers aériens aient un masque non médical ou un couvre-visage pour se couvrir le nez et la bouche pendant le voyage. Ces mesures entreront en vigueur le 20 avril 2020, à midi, HAE.</p> <p>Lorsqu'ils font des voyages <u>aériens</u>, les voyageurs seront invités à se couvrir le nez et la bouche dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux points de contrôle des aéroports canadiens, lorsque les agents effectuant le contrôle ne peuvent pas maintenir une distance de deux mètres entre eux et le voyageur; • lorsqu'il est impossible de se tenir à distance des autres ou selon les instructions des employés du transporteur aérien; • d'après les directives d'une autorité ou d'un responsable de | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2020/04/mise-en-place-de-nouvelles-mesures-relatives-aux-masques-non-medicaux-et-aux-couvre-visages-dans-le-reseau-de-transport-du-canada.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2020/04/utilisation-de-masques-non-medicaux-ou-de-couvre-visages-dans-le-reseau-de-transport-du-canada.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|---|---|
| | | <p>la santé publique.</p> <p>Les passagers aériens de tous les vols au départ ou à destination d'un aéroport canadien devront également montrer qu'ils ont le masque non médical ou le couvre-visage nécessaire au moment de l'embarquement, sans quoi ils ne seront pas autorisés à poursuivre leur voyage.</p> <p>Lorsqu'ils utilisent des modes de transport <u>maritime</u>, les voyageurs sont invités à porter des masques non médicaux ou des couvre-visages autant que possible. De plus, les exploitants de traversiers et de navires à passagers menant des activités essentielles doivent, si possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire des annonces publiques à l'intention des voyageurs sur le besoin d'avoir un masque non médical ou un couvre-visage pour se couvrir le nez et la bouche, qu'ils utiliseront au cours de leur voyage lorsqu'il est impossible de rester physiquement à distance des autres, et sur le fait que les passagers pourraient se voir refuser l'embarquement s'ils refusent de se conformer. <p>Les passagers voyageant <u>en train, en autobus ou en autocar</u> sont également vivement encouragés à porter des masques non médicaux ou des couvre-visages autant que possible. Il est possible que l'exploitant de ces modes de transport demande aux passagers de se couvrir le nez et la bouche lorsque l'éloignement physique n'est pas possible. (annonce faite le 17 avril)</p> | |
| | Mesures à la frontière (ressortissants étrangers) | <p>Jusqu'au 30 juin 2020, les voyages au Canada seront limités pour tous les ressortissants étrangers provenant de tout pays autre que les États-Unis (É.-U.). Ces nouvelles restrictions interdisent à tout ressortissant étranger, y compris les ressortissants américains, d'entrer au Canada à des fins optionnelles ou discrétionnaires (voyage non essentiel). Il est interdit à tout ressortissant étranger d'entrer au Canada par mode aérien et maritime de tout pays autre que les États-Unis, à l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ressortissants étrangers, y compris les citoyens | Réponse : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada.html |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|--|---------|
| | | <p>américains, qui se trouvent aux États-Unis et au Canada depuis plus de 14 jours (conformément au décret de voyage des États-Unis vers le Canada);</p> <ul style="list-style-type: none"> • les membres de la famille proche de citoyens canadiens et de résidents permanents; • une personne qui est un Indien inscrit en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i>; • une personne qui est autorisée, par écrit, par un fonctionnaire consulaire du gouvernement du Canada à entrer au Canada en vue de réunir les membres de sa famille immédiate; • un membre de l'équipage aérien ou maritime; • les diplomates accrédités et les membres de leur famille, incluant les représentants des Nations Unies et les organismes internationaux dont le Canada fait partie; • les ressortissants étrangers voyageant à l'invitation du gouvernement canadien dans le but d'aider à la réponse à la COVID-19; • une personne qui arrive au moyen d'un aéronef exploité par les Forces canadiennes ou le ministère de la Défense nationale; • les membres de l'armée canadienne, les forces en visites et les membres de leur famille; • une personne protégée présentant un document de voyage au sens de la Convention des réfugiés; • un citoyen français qui réside à Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM) et qui n'a séjourné à SPM, aux États-Unis ou au Canada que pendant la période de 14 jours précédant la date de son embarquement; • une personne qui, de l'avis du responsable de la santé publique, ne présente pas de risque de préjudice important pour la santé publique, ou qui fournira des services essentiels pendant son séjour au Canada; • les passagers en transit au Canada vers un autre pays. <ul style="list-style-type: none"> o Les passagers en transit seront assujettis à toutes interdictions ou restrictions de voyager qu'ont mis | |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|---|--|
| | | en place les pays tiers. | |
| | Initiative conjointe États-Unis-Canada : Restriction temporaire des voyageurs traversant la frontière entre les États-Unis et le Canada pour des raisons non essentielles | <p>Annoncée le 18 mars, cette décision sera mise en œuvre le 21 mars 2020, date à laquelle les États-Unis et le Canada restreindront temporairement tous les déplacements non essentiels à la frontière terrestre entre les deux pays. Les chaînes d'approvisionnement, y compris le camionnage, ne seront pas touchées par cette nouvelle mesure. La mesure sera en place pendant 30 jours, après quoi elle sera réexaminée par les deux parties.</p> <p>L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a annoncé la réduction temporaire des heures de service à certains points d'entrée (PDE) à faible circulation le long de la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis. Ces mesures liées à la COVID-19 sont temporaires et en vigueur à partir du 15 avril 2020 à 23 h 59 HAE. Elles resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. (annonce faite le 14 avril)</p> | <p>Affichage : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/comptes-rendus/2020/03/18/premier-ministre-justin-trudeau-sentretient-president-des-etats</p> <p>14 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/agence-services-frontaliers/nouvelles/2020/04/covid-19--reduction-de-service-temporaire-a-certains-postes-frontaliers-terrestres-canadiens-a-faible-circulation.html</p> <p>Fiche d'information : https://www.canada.ca/fr/agence-services-frontaliers/nouvelles/2020/04/covid-19--reduction-de-service-temporaire-aux-postes-frontaliers-terrestres-canadiens.html</p> |
| | Mesures qui visent les traversiers et les navires à passagers commerciaux d'une capacité de plus de | <p>À compter du 6 avril 2020, les nouvelles mesures comportant des exigences obligatoires : (annoncées le 5 avril)</p> <ul style="list-style-type: none"> • interdisent d'exploiter tout navire commercial d'une capacité de plus de 12 passagers pour mener des activités non essentielles, comme des activités touristiques ou récréatives. <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces mesures resteront en vigueur au moins jusqu'au 30 juin. • empêchent tout navire de croisière canadien de s'amarrer, de circuler ou de transiter en eaux arctiques canadiennes, notamment dans celles du Nunatsiavut, du Nunavik et de la côte du Labrador. <ul style="list-style-type: none"> ○ Tout navire à passagers étranger souhaitant pénétrer dans les eaux arctiques devra donner avis au ministre des Transports 60 jours à l'avance et se verra imposer toute condition que le ministre estime | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-annonce-de-nouvelles-mesures-qui-visent-les-traversiers-et-les-navires-a-passagers-commerciaux-dune-capacite-de-plus-de-1.html</p> <p>Document d'information : https://tc.canada.ca/fr/initiatives/mesures-mises-jour-lignes-directrices-liees-covid-19-emises-transports-canada/document-information-exigences-securite-relatives-covid-19-visant-exploitants-navires-passagers-commerciaux-traversiers</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|--|--|
| | 12 passagers | <p>nécessaire pour assurer la protection des employés du secteur maritime et des collectivités locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 31 octobre 2020. ● exigent des exploitants de traversiers et de navires à passagers menant des activités essentielles de : <ul style="list-style-type: none"> ○ réduire immédiatement de 50 % le nombre maximal de passagers pouvant être transportés à bord (faire des trajets avec des chargements réduits de moitié) pour mettre en application la règle d'éloignement physique de deux mètres; ou ○ mettre en place de nouvelles mesures (conformes aux lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada) pour réduire les risques de transmission de la COVID-19 aux passagers à bord de leurs navires, comme le fait de demander aux passagers de rester dans leur véhicule dans la mesure du possible et l'application de pratiques de nettoyage et d'hygiène renforcées. | |
| Autre | Soutien aux secteurs de l'édition et de l'information | <p>L'Agence du revenu du Canada (ARC) a confirmé que le Conseil consultatif indépendant sur l'admissibilité aux mesures fiscales pour soutenir le journalisme est désormais en place. Le Conseil a pour rôle de formuler des recommandations à l'ARC quant à savoir si une organisation journalistique répond à certains critères pour obtenir la désignation d'organisation journalistique canadienne qualifiée (OJCQ). (annonce faite le 25 mars)</p> <p>Patrimoine canadien travaille à la mise en place d'un processus simplifié afin de soumettre et de traiter les demandes de financement pour 2020-2021 dans le cadre du Fonds du livre du Canada et du Fonds du Canada pour les périodiques. Ce processus réduira considérablement le temps nécessaire au traitement des dossiers. Les bénéficiaires admissibles pourront obtenir une aide financière beaucoup plus rapidement qu'en temps normal. Nous communiquerons avec les bénéficiaires de ces programmes dans les prochains jours afin de leur expliquer plus en détail l'approche simplifiée pour 2020-2021. (annonce faite le 25 mars)</p> | <p>25 mars : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2020/03/covid19-le-gouvernement-du-canada-prend-des-mesures-pour-soutenir-les-secteurs-de-ledition-et-de-linformation.html</p> <p>17 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-apporte-des-precisions-au-sujet-du-soutien-accorde-au-journalisme-canadien.html</p> <p>Document d'information : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-accorde-au-journalisme-canadien.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|---|---|
| | | Le 17 avril, le gouvernement a publié des propositions législatives qui apporteraient des ajustements aux mesures fiscales (budget de 2019) liées au journalisme afin de s'assurer qu'elles atteignent leurs objectifs initiaux. (annonce faite le 17 avril) | journalisme-canadien.html |
| | Soutien au secteur de la radiodiffusion | Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) n'enverra pas de lettres demandant aux radiodiffuseurs d'acquitter les droits de licence de la partie I pour l'exercice 2020-2021. Le gouvernement transférera les fonds nécessaires au CRTC pour soutenir ses activités. La dispense de payer ces frais réglementaires offre un allègement financier immédiat à l'industrie de la radiodiffusion, libérant ainsi plus de 30 millions de dollars en espèces. (Annonce faite le 30 mars) | Communiqué : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2020/03/covid-19--le-gouvernement-du-canada-offre-un-allegement-au-secteur-de-la-radiodiffusion.html |
| | Orientation sur les services et les fonctions essentiels au Canada pendant la pandémie de la COVID-19 | Le gouvernement du Canada a publié le document « Orientation sur les services et les fonctions essentiels au Canada pendant la pandémie de la COVID-19 » afin d'aider les entreprises et les autorités à prendre des décisions concernant les employés jugés comme essentiels dans le but d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens dans le contexte de cette crise de la santé. Cette orientation énumère une liste de services et de fonctions parmi les 10 secteurs de l'infrastructure essentielle au Canada : l'Énergie et les services publics, les Technologies de l'information et de la communication, les Finances, la Santé, l'Alimentation, l'Eau, les Transports, la Sécurité, le Gouvernement et l'Industrie manufacturière. Cette orientation aidera les employeurs du secteur des infrastructures essentielles à déterminer et à gérer leur effectif essentiel, tout en assurant une harmonisation dans l'ensemble des secteurs. Cette orientation est non exécutoire et de nature consultative. Elle n'est pas une directive ou une norme fédérale. (annonce faite le 2 avril) | Communiqué : https://www.canada.ca/en/public-safety-canada/news/2020/04/government-of-canada-provides-guidance-on-services-and-functions-deemed-essential-to-canadas-critical-infrastructure-during-covid-19.html Orientation : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scr/crtcl-nfrstrctr/esf-sfe-fr.aspx |
| | Soutien aux banques alimentaires et aux | Le gouvernement du Canada versera un financement de 100 millions de dollars à des organisations nationales, régionales et locales de partout au pays qui sont en mesure de servir les personnes et les communautés en situation d'insécurité | Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/03/premier-ministre-annonce-du-soutien-aux-banques-alimentaires-et |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|--|---|
| | organisations alimentaires locales | <p>alimentaire. Ces organisations, dont Banques alimentaires Canada, l'Armée du Salut, Second Harvest, les Centres communautaires d'alimentation du Canada et le Club des petits déjeuners du Canada, travailleront avec des partenaires pour répondre aux besoins alimentaires urgents des Canadiens, y compris des peuples autochtones et des populations du Nord.</p> <p>L'investissement de 100 millions de dollars est réparti comme suit : - 50 millions de dollars à Banques alimentaires Canada; -20 millions de dollars répartis équitablement entre l'Armée du Salut, Second Harvest, les Centres communautaires d'alimentation du Canada et le Club des petits déjeuners du Canada; -30 millions de dollars pour les organisations locales qui servent les populations vivant dans l'insécurité alimentaire.</p> <p>Cet investissement servira à acheter des aliments et d'autres articles essentiels. Il aidera également ces organisations à trouver de nouvelles façons créatives d'atteindre les personnes les plus vulnérables. De plus, ces organisations pourront continuer à faire leur travail important tout en respectant les directives de distanciation physique. Elles pourront aussi se servir de ces fonds afin d'acheter ou de louer l'équipement et le matériel nécessaires pour répondre aux besoins uniques de leurs communautés et faire face aux défis que pose la pandémie de la COVID-19 à la santé. (annonce faite le 3 avril)</p> | |
| | Contre l'information fautive et trompeuse sur la COVID-19 | <p>Le gouvernement du Canada investit 3 millions de dollars dans plusieurs organismes par l'entremise du Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique de l'Initiative de citoyenneté numérique. Ces fonds aideront à contre l'information fautive et trompeuse sur la COVID-19, ainsi que le racisme et la stigmatisation qui en découlent. (annonce faite le 7 avril)</p> <p>Les organisations suivantes reçoivent un financement immédiat : - Upstream (95 000 \$) Projet : L'information à l'ère de la COVID-19</p> | <p>7 avril : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2020/04/aider-les-canadiens-a-analyser-de-facon-critique-linformation-sur-la-sante-qui-circule-en-ligne.html</p> <p>6 mai : Communiqué : https://www.canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2020/05/le-bureau-de-la-concurrence-lutte-contre-les-indications-</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---------|--|---|
| | | <p>- HabiloMédias (654 134 \$) Projet : Pensée critique à l'ère du numérique : contrer la mésinformation sur le coronavirus</p> <p>- Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (434 725 \$) Projet : Portail de vérification des faits sur la COVID-19 / Fact-Checking portal on COVID-19</p> <p>- COVID-19 : Fédération professionnelle des journalistes du Québec (330 164 \$) Projet : Dépister la désinfo/COVID-19: Track the facts</p> <p>- Institut pour la citoyenneté canadienne (490 880 \$) Projet : Soutenir les nouveaux citoyens canadiens : dissiper la désinformation discriminatoire entourant la COVID-19</p> <p>- Digital Public Square (679 176 \$) Projet : Contrer la désinformation sur la COVID-19</p> <p>- Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic (301 904 \$) Projet : Empowering, Engaging and Equipping Canadians to Combat Anti-Asian Racism through Online Resources and Social Media: A Study to Advance Policy Development and Systemic Change</p> <p>- Asian Environmental Association (64 660 \$) Projet : Combattre la désinformation sur la COVID-19 dans les communautés de langue chinoise et vietnamienne de Vancouver</p> <p>NOUVEAU : Le Bureau de la concurrence avertit toutes les entreprises de ne pas donner d'indications fausses ou trompeuses concernant la capacité de leurs produits ou services à prévenir, à traiter ou à soigner la COVID-19.</p> | <p>commerciales-trompeuses-au-sujet-de-la-prevention-et-du-traitement-de-la-covid-19.html</p> |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|---|--|--|
| | | <p>Le Bureau a remis des avertissements directs en matière de conformité à une variété d'entreprises d'un bout à l'autre du Canada afin de faire cesser des indications potentiellement trompeuses, notamment des avertissements contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des indications selon lesquelles des remèdes à base d'herbes, des produits liés aux abeilles, des vitamines, des légumes ou d'autres aliments ou boissons préviennent la COVID-19; • des indications selon lesquelles certains systèmes de stérilisation UV ou d'air ozoné, de même que certains filtres ou purificateurs d'air, tuent ou filtrent efficacement le virus, alors qu'une épreuve préalable n'a pas été effectuée, contrairement aux exigences de la loi. (annonce faite le 6 mai) | |
| | Célébrations virtuelles de la fête du Canada | <p>Pour la fête du Canada 2020, nous travaillons avec des artistes et artisans canadiens à préparer une programmation virtuelle qui reflétera notre diversité et nos valeurs, en plus de mettre en lumière tout le talent dont regorge notre pays.</p> <p>Le 1^{er} juillet, les Canadiens et Canadiennes pourront prendre part aux célébrations virtuelles de la fête du Canada. (annonce faite le 17 avril)</p> | Déclaration : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2020/04/declaration-du-ministre-guilbeault-au-sujet-des-celebrations-de-la-fete-du-canada.html |
| | Initiatives numériques dans la trousse d'outils virtuels contre la COVID-19 | <p>Le gouvernement du Canada a annoncé deux outils virtuels :</p> <p>Obtenir les nouvelles sur la COVID-19 est un service de courriel Web qui diffuse aux abonnés des renseignements critiques concernant la pandémie. Élaboré par Santé Canada, le Service numérique canadien (SNC) et Service Canada, ce service envoie aux abonnés des courriels les dirigeant vers le site Web du gouvernement du Canada sur la COVID-19, Canada.ca/coronavirus, où ils ont accès à des renseignements importants et fiables.</p> <p>Par ailleurs, l'application ArriveCan, mise au point en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, a été lancée à l'échelle du pays. Elle</p> | Communiqué : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-ajoute-des-initiatives-numeriques-dans-sa-trousse-doutils-virtuels-contre-la-covid-19.html |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|---|---|
| | | <p>permet aux voyageurs qui rentrent au Canada de faire leurs déclarations au sujet de leur quarantaine ou de leur isolement de 14 jours de manière rapide, facile et sécuritaire à leur arrivée au pays. (annonce faite le 30 avril)</p> <p>Ces outils viennent s'ajouter à la trousse d'outils numériques du gouvernement, y compris l'application mobile Canada COVID19, qui offre un dispositif de suivi des symptômes, un outil d'auto-évaluation, ainsi que des renseignements sur les façons d'obtenir de l'aide en matière de santé mentale et de consommation de substances par l'entremise du portail Espace mieux-être Canada. L'application est téléchargeable gratuitement à partir du site Canada.ca/le-coronavirus ainsi que de l'App Store d'Apple et de Google Play.</p> | |
| | Créer un Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport | Le gouvernement a annoncé un investissement de 500 millions de dollars dans la création du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport. Ce fonds aidera à répondre aux besoins financiers des organismes de ces secteurs qui sont touchés par la COVID-19, afin que ceux-ci puissent continuer à soutenir les artistes et les athlètes. Cette mesure est conforme aux autres mesures de soutien de la COVID-19 mises en place par le gouvernement pour couvrir les salaires et les frais fixes des organisations. (annonce faite le 17 avril) | <p>Communiqué : https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois</p> |
| | Recommandation aux Premières Nations de ne pas procéder aux élections | Le gouvernement du Canada a recommandé aux Premières Nations qui ont des élections à venir de ne pas procéder à des élections pour le moment, en raison des risques actuels pour la santé publique liés aux grands rassemblements. En conséquence, nous avons institué une option réglementaire temporaire, le Règlement sur l'annulation et le report d'élections des Premières Nations, qui permettra aux dirigeants des Premières Nations de continuer à exercer leurs rôles et leurs fonctions au sein de leurs communautés pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, avec une prolongation possible de six mois supplémentaires, alors qu'ils se concentrent sur la sécurité de leurs communautés dans la | Déclaration : https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2020/04/declaration-du-ministre-des-services-aux-autochtones-au-sujet-de-lentree-en-vigueur-du-reglement-concernant-lannulation-ou-le-report-delections-au-.html |

| Catégorie | Mesures | Description | Lien(s) |
|-----------|--|--|---|
| | | <p>lutte à la face à la COVID-19.</p> <p>Le gouvernement du Canada a été en communication directe avec les communautés des Premières Nations qui sont actuellement, ou qui seront bientôt, soumises au processus électoral au sujet de cette option. L'ultime décision de tenir ou de reporter leur élection appartient en définitive aux dirigeants de la communauté. (annonce faite le 16 avril)</p> | |
| | <p>Modifications réglementaires apportées en vertu de la <i>Loi sur les contraventions</i></p> | <p>Ces modifications offrent une plus grande latitude aux organismes d'application de la loi, notamment aux agents de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi qu'aux corps policiers locaux ou provinciaux, pour délivrer un procès-verbal de contravention à toute personne contrevenant à un ordre donné en vertu de la <i>Loi sur la mise en quarantaine</i> de compétence fédérale.</p> <p>En vertu de ce régime de contraventions, la personne qui reçoit un procès-verbal peut payer le montant indiqué sur celui-ci volontairement et éviter ainsi de devoir subir un procès et d'avoir un casier judiciaire. Cela permettra également d'économiser de précieuses ressources judiciaires et d'organismes d'application de la loi, ce qui est particulièrement important pendant la durée de cette crise.</p> <p>Ces mesures de mise en application s'ajoutent aux ordres provinciaux et municipaux qui ont déjà été promulgués dans certaines juridictions et qui permettent l'émission de procès-verbaux de contravention. Ces modifications fournissent aux autorités d'application de la loi un outil supplémentaire pour faire respecter les règles de santé publique et pour aider à assurer la sécurité de tous les Canadiens. (annonce faite le 14 avril)</p> | <p>Communiqué : https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-facilite-davantage-la-prise-de-mesures-dapplication-en-vertu-de-la-loi-sur-la-mise-en-quarantaine-de-competence-federale.html</p> |